

De la Bibliothèque de France à la BNF

Recueil d'extraits des Rapports annuels du Conseil supérieur des Bibliothèques (1990-1999)

Table des matières

1 - <u>BIBLIOTHÈQUE DE FRANCE (1990)</u>	2
2 - <u>LA BIBLIOTHÈQUE DE FRANCE (1991)</u>	7
A - <u>Le rapport du Conseil supérieur des bibliothèques</u>	7
B - <u>Texte du Rapport à Monsieur le Président de la République sur la Bibliothèque de France</u> ...	8
C - <u>Les pôles associés à la Bibliothèque de France</u>	30
D - <u>Le catalogue collectif de France</u>	33
3 - <u>LA BIBLIOTHÈQUE DE FRANCE (1992)</u>	36
A - <u>Le rapport sur la Bibliothèque de France</u>	36
B - <u>Le Catalogue collectif de France</u>	40
C - <u>Les "pôles associés" à la Bibliothèque de France</u>	44
D - <u>Dépôt légal</u>	46
4 - <u>LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE (1993)</u>	47
A - <u>La création de la Bibliothèque nationale de France</u>	47
B - <u>Recommandations du CSB sur la Bibliothèque de France</u>	48
C - <u>Les "pôles associés"</u>	52
D - <u>Le catalogue collectif de France</u>	53
5 - <u>LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE (1994)</u>	55
A - <u>Introduction</u>	55
B - <u>L'ouverture au public des services de Tolbiac</u>	55
C - <u>Les retombées nationales de la Bibliothèque nationale de France</u>	57
D - <u>Les pôles associés</u>	58
E - <u>Le rôle des services nationaux</u>	61
F - <u>Le Catalogue collectif de France et le Centre technique du livre</u>	62
G - <u>L'avenir du prêt entre bibliothèques</u>	63
H - <u>La politique d'acquisition des collections</u>	64
I - <u>Le poids du public étudiant</u>	65
6 - <u>LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE (1998-1999)</u>	67
A - <u>Des missions ambiguës</u>	67
B - <u>La gestion des ressources humaines</u>	69
C - <u>Des objectifs qui s'éloignent</u>	71

1 - Bibliothèque de France (1990)

Extrait du Rapport annuel du CSB (1990)

Rappelons que le Conseil supérieur des bibliothèques fut créé le 23 octobre 1989, le même jour que l'Établissement public constructeur de la Bibliothèque de France et que les deux organismes furent annoncés, le 24 sur la même page du Journal officiel.

Ce voisinage n'est pas le fait d'un hasard. Certes la création d'un Conseil supérieur avait été demandée et envisagée bien avant qu'il fût question de reconstruire une nouvelle bibliothèque nationale, mais l'arrivée du grand projet dans le paysage encore fragile des bibliothèques françaises rendait cette création indispensable non pour en diriger ou en surveiller l'élaboration, mais pour mieux assurer l'insertion du projet dans le tissu des bibliothèques françaises, respecter les équilibres nationaux et maîtriser les ondes de choc que l'édification de la Bibliothèque de France peut y provoquer.

Le Conseil supérieur des bibliothèques n'a cependant pas pour vocation d'intervenir dans les affaires internes des établissements. Cela s'applique à la Bibliothèque de France comme aux autres : le problème de la répartition des fonds ou de la hauteur des tours est du ressort de son Conseil d'administration, qui en a déjà débattu et en débatera sans doute encore. En revanche, le Conseil supérieur s'intéresse aux questions dans lesquelles toutes les bibliothèques françaises et étrangères se sentent concernées. C'est ainsi qu'il a débattu, dès sa seconde séance, le 3 mai 1990, du projet de catalogue collectif national et a mis à l'ordre du jour de sa récente séance plénière du 14 novembre un exposé de Jean Gattégno sur les bibliothèques associées. De même, il suivra avec précision le dossier d'une éventuelle réforme du dépôt légal et de tout autre problème où la Bibliothèque de France engagerait la politique nationale et internationale.

Sur ces différents points, les options annoncées à ce jour par la Bibliothèque de France n'ont pas appelé de remarques de la part du Conseil. Les recommandations que celui-ci a rendues dès le 3 mai concernant le catalogue collectif national concordaient, on l'a dit, avec les conclusions du groupe de travail piloté par la Bibliothèque de France et ont d'ailleurs été avalisées par une réunion interministérielle le 14 septembre. Il s'agissait bien de reconnaître à la Bibliothèque de France un rôle de pilote dans la mise en place de cet organisme, mais de limiter ce rôle à l'établissement public constructeur, lequel devrait donner naissance, une fois son oeuvre achevée, à un organisme collectif spécifique de gestion de ce catalogue. Il s'agissait aussi de réaffirmer que ce catalogue était avant tout destiné aux usagers, outil de recherche et non prioritairement un outil de catalogage pour les bibliothécaires.

De même, le Conseil supérieur des bibliothèques suit avec attention l'étude que la

Bibliothèque de France a confiée à Alban Daumas sur l'avenir du centre de prêt de la Bibliothèque nationale et le rôle que la Bibliothèque de France doit jouer en matière de prêt entre bibliothèques. Cette question est liée aux deux précédentes et il était prudent de les poser dans cet ordre. On sait bien, pour le catalogue collectif, quel rôle déterminant jouent les périodiques dans le prêt actuel entre bibliothèques. Quant à la nécessité de bibliothèques « associées », à quoi servirait de parler du « dernier recours » que constituent les fonds de la Bibliothèque nationale ou ceux des CADIST, s'il n'y a pas de bibliothèques de « premier recours » bien identifiées et bien équipées dans les régions ?

En ce qui concerne les bibliothèques associées, dont chacun approuve le principe, le Conseil s'est réjoui d'apprendre que la Bibliothèque de France se proposait de prendre largement en charge la rétroconversion informatique des catalogues d'une vingtaine de grandes bibliothèques municipales et négociait avec le ministère de l'Education nationale pour aider de la même façon certaines grandes bibliothèques universitaires, engageant par là un maillage du territoire pour créer les relais dont elle aura besoin. En fait ce maillage sera double, comme l'avait déjà suggéré le rapport Cahart-Melot : par disciplines universitaires d'une part, en coordination donc, avec les CADIST régional d'autre part, constitué par une série de grandes médiathèques de villes centres, dont les fonds patrimoniaux sont uniques.

Jean Gattégno a longuement exposé au Conseil supérieur du 14 novembre la place que revendiquait la Bibliothèque de France dans le réseau documentaire français.

Rappelant que la notion de réseau avait été présente d'emblée dans l'esquisse du programme et qu'il n'y avait sur ce point aucun retour en arrière, J. Gattégno a fait l'analyse suivante :

On constate que dans l'intérêt de la Bibliothèque de France et des bibliothèques en France, la politique documentaire doit se développer en réseau. L'intérêt pour la Bibliothèque de France est fondé sur le fait que les collections de la Bibliothèque de France, même si elles doivent être nettement plus larges que celles de l'actuelle Bibliothèque nationale, n'ont pas vocation à une exhaustivité que même les États-Unis ne peuvent atteindre et qui est hors de portée de la France. Il est évident que la Bibliothèque de France ne vise pas à constituer à l'intérieur de l'établissement une bibliothèque idéale comprenant tout, mais cherche une complémentarité autour de l'émergence de trois grands groupes de disciplines qui rattraperait le retard pris depuis 70 ans par la Bibliothèque nationale dans les acquisitions étrangères de certains domaines. Ces trois groupes sont :

- les sciences et techniques,
- les sciences économiques, juridiques et politiques, ainsi que la gestion,
- une partie des sciences sociales.

Il s'agit, dans les trois cas, de compléter le dépôt légal français par des publications

étrangères et ce sont les trois domaines où l'importance « scientifique » des publications étrangères est le plus à tester, alors que c'est moins vrai pour les disciplines beaucoup plus fortes de la Bibliothèque nationale : l'histoire, les lettres et les sciences humaines, étant entendu que ce sont les secteurs où la Bibliothèque nationale n'a jamais ralenti son effort d'acquisition et où les fonds sont déjà constitués.

La complémentarité réside dans la création de pôles nouveaux, mais on ne crée pas ces pôles comme s'il n'y avait rien eu en France depuis que la Bibliothèque nationale a été mise hors d'état d'acquérir en masse. Des bibliothèques se sont développées, en droit et sciences économiques par exemple, de façon très forte mais dispersée. Il est évident qu'il n'y aura de réseaux documentaires que si la Bibliothèque de France passe des accords et complète ses propres capacités par une liaison institutionnelle avec des centres de ressources documentaires forts qui existent en dehors d'elles et qui ne vont pas arrêter leur activité parce que la Bibliothèque de France va monter en puissance. La deuxième raison qui fait que la Bibliothèque de France a besoin d'avoir autour d'elle un réseau, c'est qu'une des missions qui lui sont imparties est d'être accessible à distance : la consultation du catalogue et une forme d'accès au document doivent être possibles, dont il faut créer des conditions favorables avec des pôles documentaires régionaux qui joueraient le rôle de relais.

La complémentarité concerne essentiellement les collections, pour lesquelles le concept auquel est parvenu la Bibliothèque de France est qu'il y a deux voies préférentielles qui sont à sa portée et qui passent toutes les deux par la modernisation de l'information catalographique :

1. des fonds anciens des bibliothèques municipales,
2. des bibliothèques spécialisées ou des bibliothèques universitaires qui ont constitué des collections et qui constituent aujourd'hui des centres de ressources (CADIST).

C'est selon ces deux axes, collaboration avec les bibliothèques municipales pour les fonds anciens et collaboration avec les CADIST, que la Bibliothèque de France voudrait jouer pleinement son rôle :

1. pour les CADIST, la Bibliothèque de France a lancé des discussions avec l'éducation nationale qui continuent à l'heure actuelle par l'exploration d'un travail possible autour de la bibliothèque universitaire Cujas détentrice d'un fonds prestigieux dans le domaine juridique de façon à voir s'il n'y a pas moyen
 - d'accélérer la conversion rétrospective des catalogues,
 - d'arriver à un accord-cadre.
2. pour les bibliothèques municipales, la situation est différente. Le ministère de la Culture à travers la direction du Livre et de la Lecture, continue à jouer un rôle de tutelle à l'égard des bibliothèques municipales. La Bibliothèque de France va financer, à 100 % sur les 5 ans qui

nous séparent de l'ouverture, une opération non négligeable de conversion rétrospective des fonds anciens pour une vingtaine de bibliothèques municipales en commençant par les sept suivantes dès 1991 : Besançon, Bordeaux, Grenoble, Lyon, Nancy, Nantes, Rouen.

L'idée de la direction du Livre et de la Lecture et que la Bibliothèque de France a faite sienne, c'est que, dans n'importe quelle bibliothèque municipale, les fonds anciens ne sont qu'une petite partie des fonds, si bien que permettre, par un financement, l'informatisation des fonds anciens n'est certes pas régler le problème de l'informatisation générale des catalogues, mais encourager les villes à aller de l'avant, étant donné que l'hypothèse, dans un deuxième temps, d'une aide à l'informatisation des catalogues n'a pas été écartée.

Le souhait de la Bibliothèque de France est de trouver avec l'éducation nationale un schéma comparable.

Sur les pôles documentaires régionaux, l'interlocuteur de la Bibliothèque de France est la DATAR qui, dans le domaine culturel, voudrait jouer un rôle plus important. Comment développer ensemble (ministère de l'Education nationale, ministère de la Culture) des pôles régionaux qui pourraient jouer un rôle efficace ?

La direction du Livre et de la Lecture a mené, quant à elle, une réflexion très précise sur de futures médiathèques régionales.

Des études de faisabilité plus fouillées seront entreprises en 1991, pour lesquelles deux cas différents ont été choisis :

- Poitiers, parce que la collectivité territoriale a réalisé une sorte d'« union sacrée » avec l'université et le Conseil général,
- Strasbourg, dans un cas de figure totalement différent en termes administratifs, en raison du statut de la Bibliothèque nationale interuniversitaire de Strasbourg.

Une réunion sera organisée par le secrétariat d'Etat aux Grands travaux avec la direction du Livre et de la Lecture pour arbitrer, pour les 5 prochaines années, les objectifs concrets et les enveloppes financières.

Cette analyse de M. Gattégno n'a pas appelé de critiques de la part des membres du Conseil supérieur, mais un conseil et une remarque.

Le conseil concerne l'organisation des opérations de conversion rétrospective des fichiers de grandes bibliothèques municipales ou universitaires. Un calendrier précis et concerté doit être établi, en rapport avec celui de la conversion des fichiers de la Bibliothèque nationale, qui devra commencer avant les autres pour les faire bénéficier, au fur et à mesure de sa progression, du réservoir national de notices qui sera ainsi créé et dans lequel les autres bibliothèques n'auront plus

qu'à puiser.

La remarque concerne le fait que cet effort remarquable de la Bibliothèque de France en accord avec la direction du Livre et de la Lecture, de la sous-direction des bibliothèques universitaires, et de la DATAR, pour créer des pôles associés à la Bibliothèque de France en commençant par l'opération la plus utile et la plus profitable à tous (l'informatisation concertée de leurs fichiers), devrait encourager les collectivités à poursuivre (ou à entreprendre pour celles qui ne sont pas comprises dans ce programme prioritaire) l'informatisation et la modernisation de leurs collections.

Ce dispositif doit être un levier pour l'ensemble des bibliothèques françaises mais il ne fera pas l'économie de la même opération à tous leurs niveaux, qu'il s'agisse des universités, qui doivent fédérer leurs propres efforts, ou des collectivités locales.

Enfin, le Conseil supérieur des bibliothèques a reçu l'Association des lecteurs de la Bibliothèque nationale, qui souhaite que les statuts futurs de la Bibliothèque de France assurent aux chercheurs, au sein des différents conseils, au moins le retour au statu-quo (représentants des lecteurs élus et non désignés) et si possible une représentation améliorée.

2 - La bibliothèque de France (1991)

Extrait du Rapport annuel du CSB (1991)

A - Le rapport du Conseil supérieur des bibliothèques sur la Bibliothèque de France

Il n'est pas dans la vocation du Conseil supérieur des bibliothèques d'intervenir dans les affaires internes des établissements. L'Inspection générale des bibliothèques et, pour les établissements publics, leur conseil d'administration, ont cette compétence. Le Conseil supérieur ne s'interdit pas de donner des avis sur le fonctionnement de tel établissement, à condition que ces instances soient demandeuses et que l'enjeu soit national. C'est ainsi que le champ d'analyse que le Conseil supérieur s'était assigné concernant la bibliothèque de France se limitait, si l'on peut dire, aux aspects nationaux du projet : dépôt légal, pôles associés, catalogue collectif.

L'importance du programme, les difficultés qu'il rencontrait, les polémiques auxquelles il a donné lieu m'avaient amené, à la demande de plusieurs membres du Conseil, à inscrire cette question à l'ordre du jour de notre séance du 7 novembre, avant même que la proposition m'en soit faite officiellement par M. le secrétaire d'Etat aux grands travaux. Ce dernier dans une lettre qu'il m'adressait le 11 octobre 1991, rappelait que *le projet architectural n'avait pas être remis en cause*, mais affirmait que le *Conseil supérieur des bibliothèques pourrait, par sa vocation même, constituer le lieu idéal de rencontre et de confrontation, et hausser le débat à son véritable niveau de probité intellectuelle et technique et concourir par là à l'apaisement d'une situation conflictuelle en grande part artificielle et sans doute aussi à l'amélioration du projet*. Cette demande fut aussitôt reprise par l'Etablissement public constructeur et confirmée par le ministère de la culture et par le président de la République.

Dès lors, le débat fut ouvert au sein du Conseil supérieur sur le projet de la Bibliothèque de France dans son ensemble, y compris dans ses aspects internes de construction, de fonctionnement et de budget. Un membre du Conseil, approuvé par les autres, demanda qu'on prît aussi en compte les dimensions culturelles voire psychologiques du débat. Il fut convenu, dans la séance du 7 novembre, qu'une commission du Conseil supérieur se mettrait à l'oeuvre pour examiner en détail ces questions et rédigerait un rapport avant la fin du mois de janvier 1992. Quatre membres du Conseil ont accepté de la composer: MM. Pierre Botineau, directeur de la Bibliothèque municipale de Bordeaux, Franck Laloë, physicien, directeur de recherches au C.N.R.S., Denis Pallier,

inspecteur général des bibliothèques, et Pierre Jolis, qui, en sa qualité de vice-président du Conseil supérieur, fut chargé d'animer le groupe de travail. Compte tenu du caractère technique des questions soulevées, le groupe souhaite s'adjoindre un autre scientifique : M. Jean-Paul Poirier, géophysicien, directeur du laboratoire des géomatériaux à l'institut de Physique du Globe, qui avait déjà participé à la "commission Miquel" sur les bibliothèques universitaires, accepta cette mission. Ces cinq spécialistes, durant un peu plus de deux mois, ont entendu une partie significative des personnes les plus concernées par le projet : une centaine, travaillé longuement avec les responsables des différents départements de l'Etablissement public constructeur, consulté des entreprises et visité la nouvelle British Library. Leur pré-rapport fut communiqué aux membres du Conseil supérieur le vendredi 17 janvier pour être discuté en séance plénière le lundi 20 au matin. Lors de cette séance, le travail de la commission fut salué par l'ensemble des membres du Conseil, ses analyses et ses conclusions n'ont pas été contestées. Seules, les recommandations ont été modifiées ou complétées dans un souci de clarté et d'exhaustivité, certaines parties n'ayant pu être aussi approfondies que d'autres, en particulier celles qui concernent les publics virtuels ou les coûts de fonctionnement.

Ainsi amendé et avalisé par le Conseil supérieur unanime, ce rapport a pu être transmis dès l'après-midi du 20 janvier au secrétariat d'Etat aux grands travaux, au ministère de la culture et à la présidence de la République.

***B - Texte du Rapport à Monsieur le Président de la République sur la
Bibliothèque de France***

**Groupe de travail
du Conseil supérieur des bibliothèques
20 Janvier 1992**

1. Lettre de mission

/mb n° 794

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX GRANDS TRAVAUX

Paris, le 11 octobre 1991

Monsieur le Président,

Devant la multiplication des déclarations qui ont ces derniers temps avivé la polémique sur la Bibliothèque de France, le Président de la République, tout en estimant que le projet architectural n'avait pas à être remis en cause, m'a demandé de tenir le plus grand compte des observations et conseils qui pourraient être fournis.

Pour l'avoir suivi vous-même de près dès l'origine, vous connaissez mieux que personne, l'intensité et la qualité du travail de l'équipe de l'Établissement Public et des architectes dans la mise au point du projet. Mais, malgré tous les efforts de communication, la méconnaissance de ses réalités et de ses objectifs se révèle toujours aussi grande, notamment de la part de la communauté scientifique, qui manifeste son inquiétude.

Or le caractère public de la polémique, en la faisant dériver vers le politique ou le sensationnel, réduit les chances de lui voir produire des effets positifs.

Il me paraît que le Conseil Supérieur des Bibliothèques pourrait, par sa vocation même, constituer le lieu idéal de rencontre et de confrontation, et hausser le débat à son véritable niveau de probité intellectuelle et technique.

Si vous acceptiez de le saisir à cette fin, vous contribueriez de façon éminente à l'apaisement d'une situation conflictuelle en grande part artificielle, et sans doute aussi à l'amélioration du projet, ce dont je vous serais obligé.

En espérant qu'il vous sera possible d'accueillir favorablement ma proposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, avec mes remerciements, les assurances de ma haute considération.

Emile-J. BIASINI

Monsieur André MIQUEL Président du Conseil Supérieur des Bibliothèques Collège de France 11, place Marcelin-Berthelot 75213 PARIS CEDEX 05

Composition du groupe de travail

Pierre JOLIS animateur du groupe professeur à l'Université de Paris 7, U.F.R. Xavier Bichat vice-Président du Conseil supérieur des bibliothèques **Pierre BOTINEAU** directeur de la Bibliothèque municipale de Bordeaux **Franck LALOE** physicien, département de physique de l'Ecole Normale Supérieure **Denis PALLIER** Inspecteur général des bibliothèques **Jean-Paul POIRIER** directeur du laboratoire des géomatériels Institut de Physique du Globe de Paris

TABLE DES MATIERES

Introduction

1. Cadre général

1.1 Déroulement de la mission 1.2 Rappel des principaux éléments du débat public 1.3 Evolution rapide du projet architectural 1.4 Conception de la bibliothèque

2. Etat actuel du projet et difficultés

2.1 Implantation

2.1.1 Le site de Tolbiac 2.1.2 L'avenir du site de la rue de Richelieu

2.2 Bâtiment

2.3 Collections

2.3.1 Transfert 2.3.2 Politique d'acquisition

2.4 Stockage, circulation, gestion des documents

2.5 Publics

2.5.1 Les "deux bibliothèques" 2.5.2 Circulations 2.5.3 Accueil, pôles d'échanges et de rencontres 2.5.4 Bibliothèque pour enfants

2.6 Système d'information

2.7 Réseaux

2.8 Personnels

2.9 Recherche

2.10 Coûts

2.11 Politique de communication

2.12 Respect des délais

3. Conclusions et recommandations

Appendice : les bibliothèques dans les tours Remerciements

2. Rapport

Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent
Déclaration universelle des droits de l'homme,
article 27, 1° (10 décembre 1948)

Les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi ...
Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen
article 14 (26 août 1789)

Le présent rapport est le résultat du travail d'un groupe de cinq personnes auxquelles le Conseil Supérieur des Bibliothèques a confié la mission d'étudier le dossier de la Bibliothèque de France et de remettre par écrit ses conclusions et ses recommandations.

Dès les premières réunions du groupe, une approche générale est rapidement apparue indispensable du fait de la très grande variété des aspects du dossier : urbanisme, architecture, bibliothéconomie, gestion des personnels, administration, techniques du bâtiment et sécurité, informatique et gestion centralisée, etc. Ce rapport se veut donc un document général ; cependant, avant d'en décrire le plan et l'organisation, peut-être est-il utile de préciser un certain nombre de sujets dont le groupe a considéré qu'il n'entrait pas dans le champ de sa mission :

* nous avons pensé qu'il était vain de faire un historique général de l'évolution du projet depuis son lancement il y a trois ans, puisque le but est de fournir aux responsables un document d'aide à la décision dans le contexte actuel.

* le groupe n'a pas traité des aspects techniques de la gestion financière du projet, ni de la procédure de passation des marchés.

* on a, à plusieurs reprises, demandé au groupe de travail de prendre position sur les conditions financières dans lesquelles fonctionnerait la Bibliothèque de France dans cinq ou dix ans, et sur la réelle détermination des responsables politiques futurs de ne pas grever le budget indispensable à la vie des autres bibliothèques pour maintenir ces conditions de fonctionnement. Notre groupe n'a pour mission, ni de deviner l'avenir pour savoir qui seront ces responsables, ni de leur faire un procès d'intention quels qu'ils soient, et cette question ne sera pas directement traitée ; seules quelques sources potentielles de surcoût sont identifiées.

* si tel ou tel aspect du rapport est critique, il faut garder à l'esprit que beaucoup des difficultés rencontrées étaient probablement inévitables pour un projet de caractère aussi nouveau.

L'organisation du rapport est donc la suivante :

1) La première partie décrit le cadre général dans lequel les travaux du groupe de travail se sont déroulés : méthode de travail ; débat public dont le groupe s'est fait une image plus précise grâce à de multiples entretiens et de nombreuses lectures ; évolution ample et rapide du projet architectural,

qui est un élément essentiel pour comprendre la situation actuelle ; enfin, organisation du futur établissement à son stade présent de conception.

2) La seconde partie décrit l'état actuel du projet et passe en revue nombre de ses aspects, parmi lesquels le bâtiment et sa technologie, les problèmes de circulation des documents, des publics et des personnels, ainsi que ceux de gestion et de coûts.

3) La troisième partie présente les recommandations du groupe de travail.

1. Cadre général

1.1 Déroulement de la mission

Une étude de ce type ne peut progresser qu'avec la participation active de tous les interlocuteurs. Ceux-ci, une centaine, en grande majorité mais non exclusivement français, ont été rencontrés, lus ou entendus par le groupe de travail ou certains de ses membres ; l'ensemble des opinions exprimées a été analysé. Les travaux se sont déroulés du 15 novembre 1991 au 17 janvier 1992 ; le groupe de travail s'est imposé cette date limite en raison de l'urgence. Le groupe tient à souligner qu'il a reçu l'aide totale et efficace de l'ensemble des membres de l'Etablissement public constructeur, du cabinet d'architecte maître d'oeuvre, ainsi que des ministères et administrations concernés. Tous les documents demandés par le groupe de travail ont été fournis, très souvent dans l'heure même. Pour donner un exemple parmi d'autres, il est clair qu'une grande partie des chiffres cités plus loin qui concernent la thermique des tours n'auraient pas pu être obtenus si les ingénieurs de la Direction des travaux et des équipements n'avaient pas accepté, avec la plus grande courtoisie, de mettre en oeuvre leurs programmes de simulation dans les conditions que nous leur suggérons. Il faut donc souligner la façon intelligente et constructive avec laquelle l'ensemble des artisans de la Bibliothèque de France ont conçu leur aide à notre mission. Outre la lecture des documents ainsi obtenus, le groupe a travaillé de trois façons principales : consultations de nombreuses personnes concernées à divers titres par le projet, la controverse, la Bibliothèque nationale, etc. ; prise d'avis auprès de spécialistes extérieurs (plusieurs chercheurs du CNRS ont été consultés sur des sujets divers) ; réunions internes de discussion et de synthèse. Dans l'esprit et avec les limites qui ont été définies dans l'introduction, le groupe a considéré que sa mission ne pouvait être menée à bien que de façon globale ; dans l'étude d'un projet architectural de cette importance, on ne peut séparer le choix d'un projet d'architecture des conséquences fonctionnelles qu'il entraîne. L'exemple de la tour Eiffel a souvent été invoqué par les partisans comme par les détracteurs du projet : il est clair que si la forme n'avait pas été calculée par l'ingénieur Eiffel en fonction de la fonctionnalité du projet à l'époque (être une tour très élevée), mais sur des considérations d'esthétique ou d'urbanisme, il y a longtemps que la tour se serait effondrée. Un projet ambitieux doit être vu dans sa globalité. Dans un esprit de responsabilité vis-à-vis de nos concitoyens présents et futurs, c'est surtout la fonctionnalité du projet qui a retenu notre attention principale. Les décisions prises concernant la Bibliothèque de France sont très importantes, elles concernent le patrimoine du pays et engagent l'avenir pour plusieurs générations. Quant aux engagements financiers, ils sont également considérables (investissement de l'ordre de sept milliards de francs, budget de fonctionnement de l'ordre de un milliard annuel).

1.2 Rappel des principaux éléments du débat public

Depuis 1987, au moins, l'examen des moyens et des missions de la Bibliothèque nationale a fait l'objet d'un débat public. En 1989, la situation des bibliothèques universitaires a fait l'objet d'un rapport largement diffusé. Etant donné le développement inégal des bibliothèques, les attentes des

usagers, l'importance des enjeux, il n'est donc pas surprenant qu'un débat public accompagne les différentes étapes du projet de la Bibliothèque de France. Bien qu'il y ait presque unanimité pour saluer un projet de grande envergure, en faveur d'un bel équipement de culture et de recherche, de nombreuses critiques se sont exprimées, souvent sur un ton polémique. Aussi a-t-il paru utile au groupe de rappeler succinctement les principaux thèmes qui ont donné lieu à inquiétude ou critique, au risque, dans un premier temps, de faire ressortir davantage les aspects négatifs que les aspects positifs. D'ailleurs l'Etablissement public constructeur de la Bibliothèque de France a répondu à la plupart de ces points et, dans certains cas, a affirmé une position opposée.

- La césure

Après débat, la décision de transférer dans le site de Tolbiac l'ensemble des départements d'imprimés et de périodiques a fourni les bases sur lesquelles travaille depuis l'été 1989 l'Etablissement public constructeur de la Bibliothèque de France. Les discussions sur la césure chronologique ne se sont pas rouvertes publiquement.

- Les deux bibliothèques en une

L'idée novatrice de rassembler en un même lieu deux bibliothèques, l'une en libre accès consacrée à la recherche générale et ouverte au "grand public", et l'autre réservée à la recherche spécialisée, a été au centre de la polémique. On a craint de voir la Bibliothèque de France évoluer vers une bibliothèque publique d'information (Centre Georges Pompidou), troublant ainsi la paix des spécialistes au travail. Chez beaucoup de chercheurs cependant, en particulier dans les disciplines des sciences exactes et appliquées, on constate un grand enthousiasme pour le caractère interdisciplinaire et ouvert du projet. Ce groupe de personnes est très attaché à l'idée d'une bibliothèque généraliste qui serait plus qu'un simple prolongement, amélioré, de la Bibliothèque nationale.

- Les tours, le socle et le jardin

Sur cet aspect du projet s'est concentré le plus grand nombre de critiques. Un premier groupe conteste la qualité esthétique du projet : "table retournée", non insertion dans le site, ou symbolique simpliste du livre... Un ensemble plus nombreux met en question la fonctionnalité des tours, solution considérée comme spectaculaire mais anachronique, coûteuse, voire dangereuse, issue d'un programme trop succinct. En cela, les tours sont dénoncées comme le symbole des faiblesses bibliothéconomiques attribuées au projet. Le socle a sa part de remarques générales : alors que partie des livres est en hauteur, les lecteurs sont "enterrés" dans des salles de lecture qui n'ouvrent pas sur la Seine. Si le socle est considéré comme fournissant a priori des conditions satisfaisantes de conservation, est-il protégé contre les risques d'inondation ? Les deux accès éloignés à la bibliothèque sont également critiqués. On dénonce la mauvaise utilisation de l'espace d'un bâtiment non compact, conçu autour d'un jardin encaissé d'un hectare. On évoque aussi les difficultés d'entretien d'un jardin, sorte de puits à feuilles et à papiers gras.

- Le coût du projet

Des critiques sur le coût du projet viennent dans le prolongement du débat sur la taille de l'opération ou sur les choix techniques. En arrière plan s'exprime une interrogation sur la capacité financière de l'Etat, eu égard à la faiblesse des moyens disponibles actuellement pour la Bibliothèque nationale et d'autres types de bibliothèques. On craint que les acquisitions ne suivent pas, que le financement de la Bibliothèque de France n'épuise les ressources nécessaires aux bibliothèques universitaires ou aux bibliothèques publiques. Au près d'un certain nombre de responsables de bibliothèques, on trouve à l'inverse l'image d'une Bibliothèque de France "attrapetout", gisement financier sans limite pour tous les programmes de bibliothéconomiques en attente, à qui reviendrait la charge d'aménager tout le territoire documentaire.

1.3 Evolution rapide du projet architectural

Construire en quelques années une bibliothèque de cette importance est une entreprise à la fois exaltante et particulièrement difficile, du fait même de l'absence de précédent qui fournisse un point de référence. C'est tout particulièrement vrai en France où, contrairement à d'autres pays européens et au monde anglo-saxon, nous ne disposons pas de bibliothèque de cette taille qui couvre l'ensemble des champs de connaissance. Il n'est donc pas surprenant que le projet, et en particulier son côté architectural, ait nécessité de nombreux réajustements, dont certains majeurs. Mais cette nécessité a été encore renforcée par plusieurs éléments historiques :

a) Aux stades initiaux du projet, la programmation est restée relativement peu précise, donnant un faible poids aux impératifs techniques afférents à la réalisation d'une bibliothèque, bien que celle-ci soit dotée à la fois d'une forte mission patrimoniale et d'un caractère résolument innovant sur le plan technique. Le concours initial a été un "concours d'idées" et non un "concours d'architecture", dont le programme a été mis au point par une très petite commission où ne dominaient ni les ingénieurs ni les scientifiques. Le même phénomène s'est produit pour la commission technique (comprenant cependant un membre de la Bibliothèque nationale) qui a étudié avant le concours les divers projets concurrents. Dans le jury lui-même, on trouve beaucoup de personnalités fort éminentes de spécialités diverses, mais il ne semble pas que sa composition ait conduit à donner la priorité à l'aspect technique et fonctionnel d'un bâtiment aussi complexe que cette bibliothèque d'un caractère entièrement nouveau.

b) Le débat sur la césure a été clos de façon un peu abrupte par une décision rapide, sans que les diverses conséquences matérielles de cette décision aient réellement été étudiées à fond. Or l'impact de la présence de millions d'ouvrages supplémentaires sur le projet architectural ne peut être que très important. Si le talent des architectes a démontré la grande souplesse du projet initial, il ne peut s'affranchir des contraintes universelles imposées par l'arithmétique élémentaire ou les lois de l'espace géométrique.

c) Initialement, la Bibliothèque de France devait comprendre trois bibliothèques étroitement imbriquées permettant un "parcours initiatique" du lecteur. Le projet a ensuite été réorienté vers deux bibliothèques, l'une de recherches générales et de référence, l'autre spécialisée, bien séparées (superposées) dans l'espace et dotées de modalités d'accès différentes. Il en est résulté des difficultés diverses d'organisation de l'espace sur lesquelles nous reviendrons.

d) On peut enfin citer la pression générale des impératifs techniques qui, fort heureusement, a conduit les membres de l'Etablissement public de la Bibliothèque de France et le maître d'oeuvre à s'imposer des révisions techniques essentielles. Le projet initial, fondé sur l'utilisation de verres de transparence variable, n'était pas techniquement réalisable. Il a ensuite évolué vers un stade où les étagères ou rayonnages compacts étaient directement visibles de l'extérieur, ce qui est complètement déraisonnable pour une bibliothèque de conservation ; il est clair que l'existence de ce projet, dont beaucoup ne savent pas qu'il a été abandonné, a joué un rôle essentiel dans la stimulation de la polémique. Pendant les deux mois des travaux du groupe d'étude, l'évolution du projet a continué : les tours ne sont maintenant plus réellement transparentes et les volets mobiles de bois, envisagés un moment, sont maintenant remplacés par des parois fixes (béton cellulaire plus laine de roche) dans tous les étages prévus pour les magasins ; c'est un dispositif qui, lui, est acceptable, même s'il n'est pas optimal à tous points de vue (voir § 2.2).

Il est cependant clair, que dans un bâtiment de ce type, projet architectural et organisation fonctionnelle sont souvent étroitement interdépendants. Par exemple, on constate en ce moment que le cabinet d'architecture est gêné dans ses travaux par l'absence d'interlocuteur qui lui indique de façon suffisamment claire et précise l'attribution et le mode de fonctionnement détaillé de chacune des salles. De façon générale, comme beaucoup de décisions importantes ne sont pas encore prises sur le plan organisationnel, on peut craindre que par manque de temps certaines options

irréversibles soient prises, pour être regrettées ensuite et dès son ouverture par les premiers responsables de la Bibliothèque de France.

1.4 Conception de la bibliothèque

Nul ne doute de la difficulté du chantier bibliothéconomique de Tolbiac. La taille prévue n'est pas usuelle dans notre pays, où l'on pense facilement petit en matière de bibliothèques. L'usage nécessaire de nouvelles techniques s'appuie sur un nombre limité de précédents. La Délégation scientifique dont l'effectif, encore limité, ne s'est constitué que progressivement, couvre un champ de responsabilités considérables. Elle traite du contenant comme du contenu, du court et du long terme : définition des espaces et études techniques fondamentales (organisation des collections, conservation...), prévision des flux de public, conception des systèmes informatiques, politique d'acquisition qui doit donner à la Bibliothèque de France une dimension encyclopédique, coopération avec les autres types de bibliothèques...

Pour mener à bien ces travaux, la Bibliothèque de France a engagé plusieurs procédures : - Etudes internes, reposant assez fréquemment sur des binômes Bibliothèque de France / Bibliothèque nationale, ce qui devrait être systématique. - Groupes de travail thématiques, associant des membres de la communauté scientifique et des bibliothécaires d'autres établissements, pour la conception du schéma d'organisation en départements, de la politique documentaire, du catalogue collectif... Sur le même modèle fonctionnent des commissions d'acquisition. - Etudes confiées à des organismes extérieurs (une centaine en cours en 1991-1992 pour la bibliothéconomie, l'audiovisuel, les nouvelles techniques). - Assistance à maîtrise d'ouvrage, pour la conception du système d'information, d'une part, les études en matière de personnel, d'organisation des tâches et de gestion des ressources humaines, d'autre part. Un mécanisme organisationnel s'est mis progressivement en place entre les états-majors de la Bibliothèque de France et de la Bibliothèque nationale.

La Bibliothèque de France a constitué un comité scientifique consultatif, représentant les différentes disciplines, qui est réuni toutes les cinq ou six semaines. A la date où a fonctionné le groupe de travail, il n'existait pas de synthèse des différentes études passées par ces multiples filières, qui sont incomplètement articulées. En particulier, le contact avec de nombreux groupes de travail a été perdu : par exemple, les membres du groupe sur la politique documentaire n'ont reçu aucune liste d'acquisition. Le groupe a donc entendu de nombreux interlocuteurs pour ressaisir le dessein d'ensemble de la Bibliothèque de France et réarticuler les éléments disponibles. Il a eu ensuite communication de la "Synthèse du programme de la Bibliothèque de France" en date du 6 janvier 1992. Toutefois il doit être noté dès le début de ce rapport, que des études importantes demeurent en cours (magasinage, système d'information, publics, coûts...) et qu'il n'a pu donner d'avis sur ces domaines que par provision.

En ce qui concerne le personnel notamment, les travaux des organismes responsables de l'assistance (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail et Cabinet STRATORG) ont fourni une meilleure connaissance des ressources humaines de la Bibliothèque nationale, une définition de tâches. Si les documents donnent une idée des effectifs globaux, des secteurs les plus lourds (service public, magasinage), toutes les fonctions n'ont pas été également analysées. Restent à confronter besoins théoriques et modèles d'organisations possibles dans le nouvel établissement. Les niveaux de recrutement et besoins de formation sont encore à préciser.

2. Etat actuel du projet et difficultés

2.1 Implantation

2.1.1 Le site de Tolbiac

Le choix de la région parisienne par rapport aux autres régions a été assez peu contesté. Au sein de la région, l'implantation dans Paris situe la Bibliothèque de France dans un quartier en pleine réhabilitation ; il ne faut pas oublier le site annexe de Marne la Vallée. La desserte par les moyens de transport urbains, suburbains, régionaux, nationaux et internationaux est dense. Le souci est que la création ou l'aménagement des stations de desserte soient réalisés en temps utile. La Bibliothèque de France s'insèrera dans la ZAC déjà citée, où les immeubles d'habitation coexisteront avec des installations collectives, dont une bibliothèque municipale. L'esplanade constitue une zone de passage entre le "bas" du 13ème arrondissement et la Seine, dont les rives seront aménagées ; certains regrettent que le jardin prévu à l'intérieur de la Bibliothèque de France soit implanté en contrebas, surtout visible de la margelle de façon plongeante, ou restreinte aux cimes de certains arbres. Le choix du site en bordure de Seine - faisant pendant au site de Bercy rive droite - a suscité des craintes que nous étudierons plus loin. Enfin, on a évoqué le "risque d'invasion universitaire" de la Bibliothèque de France. La proximité des grandes structures universitaires est une donnée incontournable : - la zone universitaire prévue dans la ZAC de Tolbiac, avec 1er et 2ème cycles, ou 3ème cycle, est située à 270 mètres de la Bibliothèque de France, - le campus "Jussieu" qui réunit les universités Paris VI et Paris VII, est à 1500 mètres (à deux stations de métro par la ligne 10 prolongée), - les autres établissements d'enseignement du Quartier Latin sont à peine plus éloignés. La fréquentation par des étudiants d'une bibliothèque - fût-elle la Bibliothèque de France - ne peut être considérée comme un "risque" ; encore faut-il que cette bibliothèque ne constitue pas une grande salle de travail dans laquelle les étudiants viennent travailler sur leurs documents personnels. Elle doit au contraire être le lieu où les étudiants (et les enseignants-chercheurs) viendront consulter d'une façon plus générale la documentation qu'ils n'auront pas trouvée dans les bibliothèques universitaires. Il est donc indispensable que les structures universitaires qui seront installées à Tolbiac soient dotées d'importantes bibliothèques universitaires et que soient renforcées, avant l'ouverture de la Bibliothèque de France, les bibliothèques universitaires de Jussieu (en particulier dans le secteur lettres et sciences humaines de Paris VII). Cette recommandation figurait déjà dans le Rapport Miquel sur les bibliothèques universitaires (1989).

2.1.2 Avenir du site de la rue de Richelieu

Le transfert à Tolbiac des départements des imprimés et des périodiques de la Bibliothèque nationale laisse intact le problème posé par la sauvegarde et le développement des six départements spécialisés, dont l'état des collections et des équipements n'est pas meilleur que celui des départements transférés. L'avenir du quadrilatère de la rue de Richelieu n'est pas inclus dans le projet de la Bibliothèque de France et les départements spécialisés, qui recouvrent une partie non négligeable des surfaces et des collections, sont justement inquiets de leur avenir. Les projets qui sont élaborés pour assurer l'avenir des départements spécialisés et la réinstallation du site de Richelieu doivent être intégrés dans les prolongements du projet de la Bibliothèque de France auquel ils sont organiquement liés.

2.2 Bâtiment

- Aspect du bâtiment

La forme élancée, en L, des tours a pour conséquence géométrique immédiate de diminuer la surface utile à chaque étage. En fait, la surface utile des magasins n'atteint pas 50 % de la surface dans oeuvre. La "double peau" en verre extra-blanc répondait à une conviction esthétique e l'architecte dans un premier état du projet qui n'est plus pertinent : les tours devaient être transparentes et laisser voir les livres. Or on ne voit plus les livres, fort heureusement cachés derrière la paroi des magasins, et la paroi de verre laissera souvent voir le ciel réfléchi.

- Perturbations du fonctionnement

Il faut assurer la préservation du patrimoine dans les cas où le fonctionnement de la Bibliothèque serait perturbé plus ou moins gravement. Un inventaire non exhaustif de ces cas comprend : - Les accidents naturels : crues de la Seine, pluies diluviennes, hivers très rigoureux, canicules, variations climatiques à long terme... - Les accidents technologiques : incendie, panne électrique généralisée, panne grave du système de Gestion Technique Centralisée. - Les accidents socio-politiques : crise pétrolière, émeutes, coups d'Etat, terrorisme... Les perturbations les plus graves dont on doit tenir compte sont bien sûr celles qui résulteraient de l'occurrence simultanée de plusieurs de ces accidents. Il est par contre clair que l'on ne peut chercher à se prémunir contre les événements catastrophiques (bombardement nucléaire ou même bombardement classique de grande intensité). Ce n'est pas que ce soit techniquement impossible, mais les solutions seraient vraisemblablement incompatibles avec la fonction de communication. Il est d'ailleurs vraisemblable qu'aucune bibliothèque nationale au monde n'est conçue avec cet objectif. Cette constatation n'implique cependant pas que l'on ne doive pas se préoccuper de la conservation du patrimoine sur la "longue durée", au cas où les perturbations pourraient durer des mois, voire des années. Le problème de l'enfouissement des déchets nucléaires se pose en termes comparables, puisque l'on cherche des solutions stables à l'échelle de siècles. Il s'agit là de prémunir les générations futures contre un danger, alors que dans le cas qui nous occupe ici, il s'agit de leur transmettre un patrimoine.

- Inondations

La bibliothèque étant située sur la berge de la Seine, et le niveau inférieur du socle étant en dessous du niveau moyen du fleuve, il est naturel de mettre en question la sûreté d'une telle disposition. L'examen des plans et les entretiens avec les ingénieurs nous ont toutefois convaincus que le risque reste minime. Certes, la bibliothèque est située dans une zone qui a été inondée lors des deux très grandes crues de la Seine, en 1658 et en 1910. Cependant, après 1910 des barrages ont été construits pour régulariser le cours de la Seine et de ses affluents, de sorte que les crues, déjà exceptionnelles, seraient largement écrêtées. Par ailleurs, la crue de 1910 a atteint la cote 34,09 à Tolbiac mais le futur quai de la Gare sera à la cote 35, ainsi que les entrées de parking ; la plate-forme devant la bibliothèque sera à la cote 43. Reste le problème des infiltrations par le fond, le jardin, les salles de lecture les plus basses et les magasins inférieurs du socle étant à la cote 20,50. Mais la bibliothèque sera construite à l'intérieur d'une enceinte étanche, constituée d'une paroi moulée de béton fortement ferrailée, dont le sommet est à la cote 35 et la base à la cote 5 (le niveau moyen de la Seine est à la cote 26). Le socle repose par des semelles isolées sur la puissante couche de calcaire grossier épaisse d'une dizaine de mètres (qui a servi de carrière pour la majorité des constructions parisiennes, comme en témoignent les Catacombes de la rive gauche). La paroi moulée traverse le calcaire grossier et se termine dans une couche de "fausses glaises" imperméables. La couche de calcaire joue le rôle de radier filtrant, 21 puits de pompage fonctionnent en permanence pour épuiser l'eau qui s'infiltré à travers le calcaire, le débit d'exhaure maximal permmissible étant de 100 m³/h. Le débit actuel ne dépasse par 15 m³/h. La surface du fond de fouille étant d'environ 58 000 m², il faudrait un mois d'arrêt total des pompes pour que le niveau de l'eau monte de 20 cm.

- Pluies diluviennes

On peut, à juste titre, se préoccuper de l'éventualité de la pluie dite centennale, qui déverserait dans le jardin un maximum de 112 litres d'eau par m² et par heure ; cependant, la durée totale de l'averse étant bien inférieure à 30 minutes, la hauteur d'eau correspondante serait de l'ordre de 3 cm si aucun dispositif d'évacuation n'était prévu. Or, il existe 4 cuves de rétention de 320 m³ au total (c'est à dire de l'ordre de grandeur du volume total de l'averse) et les pompes dont le débit est 3 fois supérieur au débit d'arrivée de l'averse.

- Incendie

La protection contre l'incendie est assurée dans toute la bibliothèque, y compris les magasins, par des sprinklers à eau à pré-action. Pour qu'un sprinkler se déclenche, il faut qu'il y ait détection par la tête de sprinkler et, simultanément, par une sonde du réseau de détection incendie, située dans le même espace. Un sprinkler arrose 9 m² avec un débit de 10 l/m² par minute, une minute environ après la détection. Les magasins de chaque étage sont divisés en unités indépendantes, séparées par des parois coupe-feu résistant 4 heures ; à chaque étage, un cuvelage en béton et des siphons d'évacuation empêchent, en principe, l'eau déversée d'inonder les étages inférieurs. Compte tenu de la sévérité des règlements concernant l'incendie dans les immeubles de grande hauteur, et du fait que le feu se propage lentement dans les livres, il semble bien que le système de protection retenu soit adéquat, dans les tours comme dans le socle.

- Pollution

Les livres sont très sensibles aux champignons et bactéries, et doivent en être protégés du mieux possible : or les prises d'air de la climatisation des magasins du socle sont au ras du sol, dans le jardin. Certes, il est prévu un filtrage qui arrête 95 % des particules de diamètre supérieur à 3 microns, un filtrage sur charbon actif, et une détection de l'encrassement des filtres. Mais, en conditions perturbées, les filtres peuvent ne pas être nettoyés. Dans ce cas, le jardin, par la présence de terre végétale, d'arbres à feuilles caduques etc., représente un danger biologique potentiel, dont l'importance n'est pas encore connue.

- Climatisation

En régime de fonctionnement normal, les magasins des tours et ceux du socle seront climatisés par des centrales de traitement d'air, garantissant une température de 18 (+ou-1)°C et une hygrométrie de 55(+ou-5) %. Le système de climatisation est constitué de 4 centrales pouvant se substituer l'une à l'autre en cas d'incident ; un système informatique de Gestion Technique Centralisée, opérant sur réseau Ethernet, assurera le contrôle de la climatisation. Ce système apparaît aussi fiable et perfectionné que le permet la technique actuelle ; cependant, il faut envisager le cas où la climatisation tomberait totalement en panne, par suite d'une série d'accidents dont les probabilités d'occurrence ne sont pas totalement indépendantes. On peut considérer par exemple le scénario-catastrophe suivant : un hiver rigoureux ou un été torride, une crise pétrolière et un sabotage de la Gestion Technique Centralisée. Une simulation sur ordinateur du comportement thermique des magasins des tours a été demandée à l'entreprise chargée de la réalisation du système de climatisation. Dans l'état du projet architectural à la date de la simulation (16/12/91), les magasins des tours sont séparés de l'extérieur par une paroi coupe-feu, constituée de 20 cm de béton cellulaire et 6 cm de laine de roche, un espace de circulation, des volets de bois fixes, un espace tampon, et un double vitrage. La simulation a été réalisée en utilisant les données météorologiques d'une année de référence, en supposant la climatisation à l'arrêt. Dans ces conditions, la température initiale des magasins, supposée de 20°C le 1er janvier, tombe à 9°C à la mi-janvier. Cette dérive, quoiqu'importante, est assez lente, en raison sans doute de l'inertie thermique de la paroi interne. Toutefois, au bout d'un mois sans climatisation, la température moyenne sur 24 heures des magasins se rapprocherait de la température extérieure. Vers la mi-juillet la température des magasins atteint 25°C et la température moyenne sur 24 heures est supérieure de quelques degrés à la température extérieure. La température de l'espace-tampon peut monter jusqu'à 60°C, voire plus, pendant les

périodes ensoleillées, par effet de serre dû au vitrage (en hiver comme en été). La "peau de verre" cause donc, en été un apport significatif de chaleur que l'on doit éliminer ensuite au prix d'une dépense d'énergie pour la climatisation. Emboîter des enveloppes thermiques travaillant en sens contraire relève du paradoxe. La simulation est légèrement pessimiste, en ce qu'elle ne tient pas compte de l'inertie thermique des livres emmagasinés, mais il faut également noter que l'année de référence choisie n'avait connu ni hiver rigoureux, ni été caniculaire. Si l'on admet que l'humidité absolue dans les magasins reste constante au cours de l'année, l'humidité relative varie sensiblement avec la température : pour 55 % d'humidité relative à 18°C, on atteint 100 % (condensation) à 9°C, mais on reste à 35 % à 25°C. Il est clair que l'arrêt de la climatisation pendant des périodes supérieures à quelques jours serait très dommageable pour la bonne conservation des livres dans les magasins des tours. Les solutions retenues sont techniquement correctes mais on peut redouter l'usage de technologies évoluées. Rappelons par exemple l'échec de la politique *success oriented* de la NASA dans le fonctionnement du télescope spatial Hubble. Le grand rapport surface/volume de la forme actuelle des tours (supérieur de 60 % à ce qu'il serait pour un plan carré de même arête), outre qu'il minimise l'espace utile, majore les échanges avec l'extérieur, et donc le coût de la climatisation en fonctionnement normal et les variations de température des magasins en cas de perturbation dans le fonctionnement de la climatisation. Par ailleurs, la circulation destinée au passage des magasiniers du côté intérieur ne sera pas climatisée, mais seulement ventilée. Il s'ensuit que la température pourra s'y écarter significativement des 18°C nécessaires à la conservation des ouvrages, ce qui implique que ceux-ci subiront des chocs thermiques au passage. Les conditions sont évidemment bien plus favorables dans les magasins du socle, partiellement enterrés, donc mieux isolés thermiquement, et non soumis à l'effet de serre des vitrages.

L'Etablissement public n'est pas encore en mesure de chiffrer exactement les coûts de fonctionnement. A l'heure actuelle, il estime que les dépenses d'énergie représenteront un sixième du coût d'exploitation et d'entretien du bâtiment, c'est-à-dire 3,3 % du coût global de fonctionnement. Les dépenses de climatisation représentent un tiers de ce chiffre (1,1 % du coût global) et la climatisation des tours est estimée à un quart de la dépense totale de climatisation. Nous ne sommes évidemment pas capables de confirmer ou d'infirmer ces estimations.

2.3 Collections

La constitution des collections de la Bibliothèque de France, et par là son fonctionnement en 1995, reposent sur deux opérations distinctes, le transfert de collections de la Bibliothèque nationale et la constitution de nouvelles collections pour offrir au public, aux deux niveaux prévus, de nouveaux services et une documentation encyclopédique dans le cadre de départements spécialisés. A partir de 1995 la Bibliothèque de France sera l'héritière de la Bibliothèque nationale pour la collecte et la conservation du dépôt légal.

2.3.1 Transfert

Suivant les décisions prises en août 1989 seront transférées dans le site de Tolbiac l'ensemble des collections des départements des imprimés et des périodiques de la Bibliothèque nationale, sans césure chronologique, ainsi que les collections de documents audiovisuels. Si ce sujet n'a pas fait l'objet d'un débat public, le groupe de travail a constaté au cours de ses auditions le regret qu'il n'ait pas été approfondi et a entendu deux propositions : - celle d'une césure des imprimés et périodiques à la date de 1870, qui conduirait à laisser rue de Richelieu 2,5 millions d'imprimés anciens, avec pour but le maintien en site d'une bibliothèque nationale rétrospective à dominante de sciences humaines, - la proposition d'un transfert à Tolbiac du département des manuscrits, complémentaire des collections d'imprimés.

Après réflexion, le groupe de travail n'a pas jugé souhaitable la césure de 1870, au nom de l'unité intellectuelle du projet. Il recommande que les problèmes issus de la séparation du

département des imprimés et des départements les plus complémentaires, soient atténués par une politique de reproduction. La préparation du déménagement fait l'objet d'une coopération étroite entre Bibliothèque de France et Bibliothèque nationale. Le transfert dans le site Tolbiac des 10 millions de volumes actuellement conservés rue de Richelieu et à l'annexe de Versailles suppose définis à court terme le système de gestion interne des documents à la Bibliothèque de France et un compte à rebours commun.

2.3.2 Politique d'acquisition

- *Imprimés*

Conformément aux orientations de deux groupes de travail, cette politique est définie dans ses grands axes. Il s'agit d'une politique concertée avec la Bibliothèque nationale et avec des commissions d'acquisition. Suivant une convention cadre signée entre Bibliothèque nationale et Bibliothèque de France, le programme particulier de la Bibliothèque nationale vise à combler des lacunes d'acquisitions étrangères, à élargir les acquisitions courantes dans les pôles d'excellence actuels de la Bibliothèque nationale. L'Etablissement public de la Bibliothèque de France a la charge d'acquérir les ouvrages en libre accès (600 000 volumes d'ici à 1994) et les documents des domaines peu développés par la Bibliothèque nationale : sciences et techniques, sciences juridiques et économiques. Il prépare l'organisation d'un réseau coopératif, par enquêtes dans le cadre national et évaluation de la politique d'acquisition de grandes bibliothèques étrangères. L'équipe d'acquisition a commencé à se constituer à partir d'octobre 1990, sur des estimations de productivité par agent qui semblent surévaluées (5000 volumes sélectionnés par an). Pour éviter le recrutement temporaire de personnel administratif et technique, le suivi technique des acquisitions est assuré par un mandataire. Si une projection financière existe pour le projet ambitieux d'achat de 600 000 volumes sur quatre ans, l'évaluation du budget correspondant au rythme de croisière des acquisitions de la Bibliothèque de France n'est pas encore établie. Elle devrait prendre en compte les acquisitions nouvelles, le renouvellement des documents usés en libre accès et la compensation du produit actuel des échanges internationaux si un exemplaire du dépôt légal n'était plus disponible à cette fin. La méthode et le dispositif d'acquisition paraissent soigneusement mis au point et efficaces, mais il faut se préoccuper de la présence de moyens suffisants en personnel qualifié ainsi que du bon fonctionnement des commissions d'acquisition.

- *Audiovisuel*

Dans le cas de l'image et du son, a été notée une divergence entre l'Etablissement public de la Bibliothèque de France et la Bibliothèque nationale. Le département audiovisuel du premier met l'accent sur un complément documentaire à la recherche, selon des axes thématiques nécessitant l'acquisition (cession de droit de consultation) de nombreux documents originaux ou de copies (1 million d'images fixes par an jusqu'en 1998 et 500 000 les années suivantes). La seconde souligne la priorité patrimoniale, avec mission de sauvegarder et mettre en valeur les collections de documents sonores et audiovisuels hérités du département de la phonothèque, en les complétant par les collections de référence étrangère correspondantes. Il semble que la priorité soit effectivement la diffusion de l'information sur les collections patrimoniales et le dépôt légal, sans que cette mission exclue a priori la constitution de collections thématiques. L'arbitrage devrait intervenir dès la définition des enveloppes en crédit et en personnel de la Bibliothèque de France (1992).

2.4 Stockage, circulation, gestion des documents

- *Imprimés*

A. Volume des collections, capacité des magasins

Les collections d'imprimés et de périodiques de la Bibliothèque nationale qui doivent être transférées à la Bibliothèque de France sont évaluées à 574 km linéaires, y compris les collections actuellement conservées à l'annexe de Versailles et à Sablé. Suivant les chiffres de la Bibliothèque

de France, l'accroissement annuel des collections pourrait atteindre 350 000 volumes : - 140 000 volumes de livres (40 000 par dépôt légal et 100 000 acquisitions, notamment étrangères). Un niveau de 200 000 volumes a été évoqué. - 70 000 titres de périodiques (32 000 par dépôt légal et 38 000 par abonnement), correspondant à 210 000 volumes par an suivant la moyenne habituelle pour les sciences humaines et sociales, et plus, si les abonnements scientifiques sont nombreux. Traduit en mètres linéaires (35 volumes au mètre linéaire), l'accroissement prévisible, serait de 10 km/an, 400 km pour 40 ans. Le tableau ci-dessous met en regard les besoins prévisibles et la capacité d'accueil des magasins de la Bibliothèque de France. Il ne prend pas en compte les collections de livres en libre accès (600 000 volumes prévus en 1995 sur l'ensemble des deux niveaux de lecture), mais inclut l'ensemble des périodiques, dont les années récentes se trouveront en libre accès pour quelques milliers de titres, le reste étant en magasin.

Besoins pour 40 ans		Capacité des magasins BDF	
Collections BN	121 km	Socle*	142 km
Versailles + Sablé	44 km	Tours	278 km
Accroissement 1990-1994	9 km	Marne-la-Vallée	200 km
10 km par an 1995-2005	400 km	(45 prévus en 1994)	
<i>Total</i>	<i>574 km</i>	<i>Total</i>	<i>620 km</i>

(* non compris une réserve de 1988 m² de magasins robotisables dédiés à des documents de format normalisé)

Le calcul des capacités proposé par la Bibliothèque de France repose sur l'emploi de rayonnages compacts dans tous les niveaux des tours et dans trois niveaux du socle. Les rayonnages traditionnels, immédiatement accessibles aux magasiniers, sans déplacement des travées, sont limités au niveau "recherche spécialisée", le plus proche des salles de travail. Le choix, pour l'essentiel, de rayonnages mobiles, comme à la British Library, permet d'utiliser l'espace au maximum. Il suppose connaissance de la demande et gestion dynamique des fonds pour disposer dans les magasins traditionnels, et éventuellement dans les magasins robotisés, les documents les plus utilisés. Les contraintes du stockage de type compact sont connues : surcharge au sol, maintenance, surveillance de la climatisation, affectation aux collections peu consultées pour éviter une manipulation fréquente des rayonnages mobiles, préalable à la recherche des documents.

Pour le site Tolbiac, le calcul de capacité a été fait sur une hypothèse de 6 m au m² pour les rayonnages classiques, 10 m au m² pour les rayonnages compacts. Ce faisant, la Bibliothèque de France prend une marge de sécurité. Les hypothèses minimales dans les constructions universitaires sont effet respectivement de 7 m et 11 m au m². Leur application donnerait une capacité de 158 km pour le socle et 305 km pour les tours.

Pour le second site, 24 000 m² de stockage sont réservés, avec un coefficient d'emprise au sol de 0,5. Une surface de 4 947 m² sera construite en 1994, dont 2 010 m² de magasin en grande hauteur, fournissant 45 km linéaires de stockage pour les imprimés. 2 900 m² sont prévus pour le stockage d'autres types de documents en 1994. L'emploi des 7 000 m² qui demeurent constructibles donnerait 155 km supplémentaires pour le stockage des imprimés.

Au total les hypothèses de stockage traditionnel, sans prendre en compte des perspectives de numérisation, n'apparaissent ni insuffisantes ni excessives : 420 km et peut-être 463 km sur le site Tolbiac (contre 300 km à la British Library), ce qui permet une extension sur place pour 20 ou 25 ans, 200 km à Marne-la-Vallée, en bâtiments modulaires, construits au fur et à mesure des besoins.

Cependant, deux points doivent être soulignés : - Les tours représentent 65 % des capacités de stockage à Tolbiac avec deux caractéristiques atypiques : . le faible rendement des surfaces étant données la forme du bâtiment et l'importance des circulations, . le nombre des niveaux séparés (14 dans chaque tour, contre 4 dans le socle). - Il est nécessaire de dire clairement qu'en l'état du projet l'extension sur place se limite à 20/25 ans et qu'au delà, soit il faudra identifier une réserve foncière sur le site Tolbiac, soit il faudra reconnaître au deuxième site un rôle d'annexe, au delà des fonctions de stricte conservation.

En résumé les prévisions quantitatives sont cohérentes. La fonctionnalité des locaux mérite discussion.

B. Organisation des magasins

a) Magasinage

L'organisation du magasinage constituait encore un objet d'étude lors de la rédaction du rapport. Pour l'implantation des collections, des principes ont été retenus lors de réunions conjointes Bibliothèque nationale/Bibliothèque de France :

- Les collections d'imprimés et de périodiques de la Bibliothèque nationale sont réparties entre les quatre départements thématiques et la Réserve de la Bibliothèque de France.
- L'histoire des collections de la Bibliothèque nationale et leur organisation sont respectées. Aucune lettre de la classification de la Bibliothèque nationale n'est répartie entre plusieurs départements de la Bibliothèque de France. En revanche, les nouvelles collections recevront non une cote mais un numéro d'identification adapté à la gestion informatique.
- Les collections les plus consultées sont placées au plus près des salles de lecture. Les études en cours organisent l'installation dans le socle des "lettres" les plus consultées, en prévoyant l'espace nécessaire aux publications nouvelles. Dans le socle iraient les nouveautés des secteurs de plus forte demande, les autres documents allant dans les tours.

b) Circulation des ouvrages

On ne fera qu'une brève mention du circuit de traitement initial et du circuit de maintenance. L'ordre général de la gestion du dépôt légal, des acquisitions ou des retours de documents reliés ou reproduits à l'extérieur n'appelle qu'une remarque : l'expérience de la Bibliothèque nationale en ce domaine doit être pleinement prise en compte. Réception, enregistrement, traitement se déroulent dans les deux niveaux hauts du grand côté Nord, facilement accessible aux livraisons. Un circuit de maintenance devrait concerner chaque année 10 % des collections, par passage aux ateliers. Les prélèvements de masse seront effectués par chariot et acheminés par monte-charge.

Le circuit de communication constitue un des enjeux du service public. Suivant les objectifs de la Bibliothèque de France, tout document en magasin (à l'exception des fonds de la Réserve) devrait être consultable dans l'une quelconque des salles recherche, avec un délai d'attente de 15 à 20 minutes au maximum. Le délai le plus court possible est attendu par les chercheurs.

Pour atteindre cet objectif, la Bibliothèque de France prévoit de s'appuyer :

- sur un système informatique qui indique la disponibilité du document et permette commande et réservation par le lecteur,
- sur un réseau de transport automatique des documents (bacs adressables et chariots automoteurs sur rail assurant des déplacements horizontaux et verticaux sans rupture de charge). S'y ajoute un suivi des documents par lecture des codes-barres à chaque phase (prise en rayon, mise en chariot, remise au lecteur, retour). Comme les bacs de transport ne peuvent recevoir des documents de grand format, une zone est prévue dans chaque département, au niveau "recherche spécialisée", pour les grands in-folio, qui seront apportés en salle par chariot. La même organisation pourrait être appliquée aux collections précieuses et fragiles non transférées à la Réserve.

La transmission des demandes des salles de lecture au magasin par un système automatisé, relié aux catalogues informatisés, figure également au programme de la British Library. Le transport automatisé des documents sur le modèle envisagé s'est banalisé dans les bibliothèques germaniques et fonctionne en France au Ministère des Finances et à la Bibliothèque municipale de Bordeaux. Sous réserve d'étude préalable des flux, de formation des personnels et d'une bonne maintenance, ces systèmes sont réputés efficaces et fiables.

Les points spécifiques de l'organisation proposée sont de trois sortes :

- l'importance donnée à la gestion dynamique des fonds, qui conditionne l'efficacité du circuit de communication ;
- l'étendue des circulations ; la taille des collections concernées ne s'accommode pas de petits espaces. Cependant le réseau de transport sera plus étendu que dans un bâtiment compact. Les conséquences semblent minimales en termes de délai. D'après une simulation de l'Etablissement constructeur, la durée du trajet entre le magasin le plus élevé d'une tour et la salle de lecture la plus éloignée ne dépasse pas 12 minutes. Une permutation entre étages de bureaux (1 à 6) et étages de magasins (7 à 20) ne modifierait guère ce délai de transport, mais aurait des conséquences sur l'aménagement et les délais de circulation des personnels ;
- l'organisation du travail des magasiniers responsables en bout de chaîne de la recherche et du retour des documents (cf. § 2.8).

- *Audiovisuel* (7 km linéaires à la Bibliothèque nationale)

Les usages des collections audiovisuelles, les normes de magasinage et de sécurité de ces collections sont l'objet d'études de la Bibliothèque de France courant sur 1991 et 1992. Pour la définition des lieux et des conditions de conservation, il serait souhaitable qu'un "binôme Bibliothèque de France / Bibliothèque nationale se constitue de manière à utiliser l'ensemble des compétences et favoriser la communication entre spécialistes des deux établissements.

2.5 Publics

2.5.1 Les "deux bibliothèques"

Il s'agit en fait de deux types de recherche, un de recherche générale et un de recherche spécialisée. L'articulation d'un espace où des collections sont mises en libre accès, avec des salles de travail où sont communicables les collections patrimoniales, constitue l'une des originalités et des forces du projet de la Bibliothèque de France. Il est du devoir d'une bibliothèque nationale d'être ouverte à tous et de répondre en particulier aux demandes de personnes qui ne sont ni universitaires ni chercheurs de métier. Il faut offrir des outils spécialisés au public professionnel lorsque sa demande dépasse les capacités des équipements documentaires de proximité. C'est un élément de la "rentabilité sociale" du projet. Si l'on compare le projet Bibliothèque de France et l'état actuel de la British Library, on a :

- par rapport à l'effectif du personnel, 1 place de lecteur offerte par agent à la British Library, 2 places de lecteur par agent à la Bibliothèque de France,
- par rapport à la construction, 1 place de lecteur pour 59 m² à la British Library, 1 place pour 63 m² à la Bibliothèque de France ; la taille de cette dernière correspond donc à l'accueil d'un public plus important. Enfin une bibliothèque en libre accès de haut niveau aura un effet incitatif sur le développement des bibliothèques françaises et jouera un rôle pédagogique auprès de tous les publics.

Les collections de cet espace ne sauraient être cependant confondues avec celles d'une bibliothèque publique ou universitaire. Elles doivent être complémentaires aux autres collections de la Bibliothèque de France et offrir, outre les grandes collections de référence internationales, de nombreux ouvrages spécialisés récents, des ouvrages en langue étrangère et l'ensemble du matériel bibliographique disponible sur tous les sujets.

Au niveau de la recherche spécialisée, l'accès au fonds patrimonial implique la justification du type de la recherche et de la qualité du chercheur qui l'effectue, en proposant que les conditions de travail de l'actuelle Bibliothèque nationale soient conservées et, à la demande vigoureuse de beaucoup, améliorées.

2.5.2 Circulations

Les très nombreux usagers de la Bibliothèque de France auront besoin de se déplacer aisément entre les diverses parties des services publics de l'établissement. Or l'examen des documents et l'audition des responsables conduisent à se demander si toutes les circulations nécessaires sont bien prévues. Par ailleurs, on regrette que les salles de recherche et d'orientation bibliographiques ne soient pas en position centrale par rapport aux autres services publics.

2.5.3 Accueil, pôles d'échanges et de rencontres

Les responsables de l'Etablissement public de la Bibliothèque attachent, à bon droit, une importance particulière à la fonction d'accueil et ils mettent tout en oeuvre pour que l'organisation correspondante soit d'excellente qualité. On remarque toutefois que deux entrées opposées sont prévues, contrairement à l'usage, ce qui impose deux installations d'accueil et implique une augmentation de personnel. Il est vrai que la situation de la Bibliothèque, comme son architecture ou ses dimensions, poussent peut-être vers l'adoption d'un parti de cette nature. D'autre part, ces mêmes responsables considèrent que la Bibliothèque de France doit organiser ou accueillir de nombreuses manifestations d'ordre intellectuel, culturel ou pédagogique dans un cadre proposant toutes sortes de services. Tout cela conduit à réserver de très grandes surfaces à ces diverses activités d'accueil, d'échange et de rencontre : largement plus de 15 000 m².

2.5.4 Bibliothèque pour enfants

Le terme "jeunesse", voire "enfants", a donné lieu ici à des interprétations diverses. La présence d'un espace spécifique pour les enfants ne se situe pas dans le cadre des missions de recherche de la Bibliothèque de France ; l'accès des enfants à une structure documentaire adaptée existe de façon satisfaisante dans les bibliothèques municipales ; c'est précisément ce qui est prévu parmi les aménagements collectifs de la Ville sur le site de Tolbiac, soit sous la forme de la section "enfants" de la bibliothèque municipale, soit même sous celle d'une bibliothèque pour enfants ; une telle structure, insérée dans le tissu du quartier, a pour elle l'atout d'une "bibliothèque de proximité". La structure envisagée au sein de la Bibliothèque de France a évolué vers un "espace jeunesse d'initiation au patrimoine". Le groupe de travail pense qu'il devrait s'agir d'un service pédagogique, analogue à celui qui existe dans les autres institutions culturelles. Cela n'exclut pas, au titre des installations collectives de l'établissement, une halte-garderie pour les enfants du personnel et/ou pour ceux des visiteurs.

2.6 *Système d'information*

La Bibliothèque de France prévoit de se doter d'un système d'information extrêmement complet et avancé : un bon catalogue informatisé, un service de communication performant, un fonds électronique important, des instruments de reproduction et d'administration efficaces, les bases d'un fonctionnement en réseau, au total une vingtaine d'applications. En raison du haut niveau d'intégration requis, des fortes exigences de service exprimées, de la nécessité de rassembler et d'organiser des types d'opérations jamais réunies systématiquement dans une bibliothèque française, ce projet est, dans certains de ses aspects, fortement innovant d'un point de vue technique et/ou organisationnel et manifeste une grande ambition. Les objectifs ont été définis et les domaines et systèmes identifiés. Une analyse fonctionnelle a été menée et un schéma directeur opérationnel élaboré. Pour aller plus loin, il convient tout d'abord d'arrêter l'organisation bibliothéconomique de la Bibliothèque de France qui est encore incomplète. Le système d'information constitue l'un des volets majeurs du projet, et l'un des plus difficiles. Il est vital pour la réussite de l'établissement.

2.7 Réseaux

La possibilité de consulter en un lieu unique un large éventail pluridisciplinaire de bases de données, avec l'aide d'un personnel connaissant bien ce mode d'interrogation, soulève un vif intérêt. Plus encore, rendre les collections de la Bibliothèque de France accessibles à distance fait naître de grands espoirs dans la communauté scientifique et dans les collectivités territoriales, qui ont montré depuis leur désir de s'y associer. Des programmes ont été définis dans trois directions : - la télétransmission de documents numérisés, - la constitution d'un catalogue collectif des ouvrages des principales bibliothèques françaises, - le partenariat avec d'autres bibliothèques, ou groupement de bibliothèques, pour des échanges de service sur l'ensemble du territoire. On ne peut reprocher à l'Etablissement constructeur d'avoir négligé ces programmes même si l'on regrette ça et là des lenteurs (le catalogue collectif n'a guère progressé en 1991) ou des incertitudes (la notion de "pôle associé" reste à concrétiser). La liaison fonctionnelle entre la Bibliothèque de France et les grandes bibliothèques spécialisées, notamment le réseau universitaire des Centres d'acquisition de la documentation et de l'information scientifique et technique (CADIST) n'a pas été établie. Cependant, comme on pouvait le craindre, les arbitrages budgétaires ont davantage pesé sur ces programmes d'interconnexion que sur la construction du bâtiment parisien dont le coût a été jugé difficilement compressible. C'est ainsi que pour 5,2 milliards de francs consacrés au bâtiment, 150 millions le sont aux actions de partenariat et au catalogue collectif. Cette disproportion est inquiétante. Il faut rééquilibrer les différents volets du projet, ne pas perdre de vue l'ambition première et rappeler que c'est de cette nouveauté qu'elle tire une grande partie de sa force sur le plan national et international.

2.8 Personnels

- Effectifs

La Bibliothèque de France comportera des services publics sur cinq niveaux et pourra accueillir à la fois de très nombreux usagers (plus de 4 000). C'est évidemment l'une des caractéristiques et des ambitions majeures du projet. Pour assurer, 300 jours par an et 14 heures par jour (objectif dont on ne saurait trop souligner l'importance), l'ouverture et le fonctionnement de base de ces services (mise à disposition et magasinage seulement), il faudra beaucoup de personnel. Selon un document ANACT - STRATORG (2 octobre 1991), 889 personnes seront nécessaires. L'hypothèse actuelle de l'ANACT suppose que le personnel bibliothécaire puisse consacrer 70 % de son temps au service public. Réduire les activités d'acquisition, de traitement des collections, etc., à 30 % du temps de travail est irréaliste. Aux effectifs cités selon la même source, devraient s'ajouter, pour la majeure partie des autres fonctions de la Bibliothèque de France, 1 264 personnes. Ce chiffre ne comprend pas certaines fonctions (informatique, services communs) qui devraient absorber un nombre d'agents non négligeable ce qui conduira à un total d'environ 2 300 personnes. Rappelons que l'effectif total de l'actuelle Bibliothèque nationale est de 1 216 agents permanents (12 décembre 1991). Les besoins en personnel d'une bibliothèque étant dictés pour une part par la disposition des locaux, il peut être utile d'étudier sous cet angle le bâtiment projeté. Nous distinguons les rubriques :

- Circulation du personnel

Un principe dit d'organisation thématique a été défini et retenu. Il a en particulier pour conséquence qu'une même "équipe" prendra probablement en charge successivement un secteur du niveau Recherche et le secteur "homologue" du niveau Référence. Or les circulations verticales correspondantes n'existent qu'au bas des tours, ce qui allonge considérablement les déplacements.

De plus, on regrette parfois que certains services ne soient pas plus proches les uns des autres, par exemple la Réserve et la salle de Recherche bibliographique. Il est vraisemblable que celle-ci sera très fréquentée par le personnel des services publics de la Salle de documentation sur le livre et la lecture et de la Réserve des documents rares. Or ces derniers en sont assez éloignés et se trouvent même, pour moitié, deux niveaux plus haut. L'organisation en départements intègre un nombre assez important de fonctions, notamment celles d'acquisition, de traitement intellectuel et de mise à disposition. Mais ces fonctions ne s'accompliront pas aux mêmes endroits : la mise à disposition se fera dans le socle, tandis que les deux autres, acquisition et traitement intellectuel, s'exécuteront dans les niveaux inférieurs des tours. De nombreux agents auront donc plusieurs postes de travail, généralement deux, éloignés les uns des autres. La question de la circulation est donc préoccupante surtout en ce qui concerne les services publics situés à l'est : Départements 2 et 3, Image et Son, Réserve, puisqu'il nous a été précisé que l'ensemble des services bibliothéconomiques intérieurs seraient regroupés dans les tours de l'ouest et non pas répartis entre les quatre.

- Dispersion et morcellement des magasins

Les magasins sont répartis en deux groupes, l'un vertical, l'autre horizontal, se subdivisant en six ensembles : d'une part il y en a autant que de tours, c'est-à-dire quatre, d'autre part deux sont dans le socle, entre les tours, sur les grands côtés du bâtiment. Les quatre ensembles des tours sont répartis sur 55 étages, ceux du socle sur 8 niveaux, soit au total 63 niveaux. Le nombre des magasins sera de l'ordre de 250. La gestion d'ensemble et le fonctionnement détaillé d'un secteur aussi vaste, dont les caractéristiques principales sont développement assez linéaire dans l'espace, horizontalité ou, surtout, verticalité importante, discontinuité et morcellement, seront probablement complexes et coûteuses. Par ailleurs, ces diverses dispositions ne faciliteront pas le respect de la logique de constitution et de développement des collections : frontières matérielles et intellectuelles ne concorderont pas puisque la méthode adoptée pour concevoir les magasins n'aura pas retenu, semble-t-il, la prise en compte de cet objectif. Suivant l'expérience des tours d'archives, les déplacements y sont limités par rapport à ce qu'ils seraient dans les magasins de conception classique et de capacité identique. En revanche, on peut s'interroger sur les conséquences psychologiques et sociales d'un tel dispositif. Le personnel affecté au service des magasins des tours supportera-t-il aisément son isolement ? Acceptera-t-il sans répugnance les exigences dictées par de légitimes soucis d'économie et d'efficacité qui conduiront peut-être à décider qu'un même agent doit être affecté à un ensemble de plusieurs étages ? Dans quelle mesure sera-t-il possible de faire bénéficier ce personnel de la volonté d'enrichissement des tâches qui anime, de manière générale et à juste titre, les responsables de l'Etablissement public ? Enfin le travail de recherche que divers conservateurs de la Bibliothèque de France devront mener en permanence dans les collections, ne sera-t-il pas contrarié par l'organisation générale adoptée actuellement pour les magasins ?

2.9 Recherche

L'ensemble des intervenants approuve l'insertion d'un pôle "recherche et développement" dans la Bibliothèque de France, en particulier dans les domaines du patrimoine, de la bibliométrie, et de la bibliothéconomie.

2.10 Coûts

Le groupe de travail ne dispose pas d'éléments détaillés sur ces coûts, mais seulement les enveloppes :

- investissement : de l'ordre de 7,2 milliards de francs, dont 5,2 milliards pour la construction et 2 milliards pour l'équipement,
- fonctionnement annuel de l'ordre de un milliard de francs.

Le type nouveau de l'établissement et le parti architectural impliquent des dispositions qui peuvent concourir à augmenter le coût d'investissement et le coût de fonctionnement.

Le groupe de travail attire l'attention :

- pour le fonctionnement, sur l'importance numérique du personnel, qui dépend de la multiplication des fonctions d'accueil et de mise à disposition, ainsi que des heures et jours d'ouverture ; sur le coût de la climatisation des bâtiments hors socle ;
- pour l'investissement, sur la faiblesse du pourcentage de la surface utile par rapport à la surface dans oeuvre (27 115 m² de surface utile pour 54 511 m² de surface dans oeuvre pour les quatre tours ; l'emprise totale des volets des magasins prévus dans ces tours est de 11 312 m²), et sur le coût de certains matériaux (nous ignorons le prix de la "peau de verre" des tours qui mesure plus de 60 000 m² ; s'il s'agit de verre extra-blanc, il sera extrêmement élevé).

2.11 Politique de communication

Le groupe de travail ne méconnaît pas les difficultés de l'information sur un projet aussi grand que la Bibliothèque de France, nécessairement évolutif. Les efforts de communication de l'établissement sont certains, mais ils ne semblent pas avoir toujours atteint leur but ; par exemple, il est arrivé, lors d'auditions, que le groupe de travail informe les interlocuteurs des derniers changements intervenus dans le programme architectural. La documentation fournie par l'Etablissement public de la Bibliothèque de France est jolie, voire luxueuse ; le parti-pris esthétique a pu induire des interprétations erronées ; l'émotion provoquée par la transparence des tours, ressentie comme totale à la vue d'une maquette en plexiglass et sa photographie sur la plaquette, le montre bien : or, les tours ne sont pas transparentes. La communication est un des éléments nécessaires d'articulation avec la communauté scientifique, le monde des bibliothèques et de la documentation. On peut regretter le ton exagérément polémique des textes issus de l'Etablissement public ; celui des contradicteurs l'était parfois aussi ; il est de l'intérêt même du projet de passer à un stade d'information sereine et régulière. Cela est capital pour rassurer tous ceux, nombreux, qui s'intéressent à ce projet ; c'est en particulier le cas des personnels de la Bibliothèque nationale, ainsi que de la communauté scientifique, dont il ne faudrait pas décevoir l'attente.

2.12 Respect des délais

Les délais d'ici à 1995 sont extrêmement courts ; les tenir sera difficile en raison de plusieurs facteurs, entre autres : - certaines opérations se déroulent en étapes enchaînées l'une à l'autre ; l'achèvement de l'étude ANACT - STRATORG, actuellement en cours, est un préalable à certaines prises de décisions concernant le travail de l'architecte et l'organisation informatique ; - la Bibliothèque nationale ne peut pas en même temps se consacrer pleinement à la préparation du déménagement des collections et continuer d'assurer, à effectif constant, son propre fonctionnement (cette remarque va dans le sens d'une nécessaire augmentation d'effectifs, à la fois à la Bibliothèque nationale et à la Bibliothèque de France) ; - les études concernant le réseau (pôles associés, catalogue collectif de France) prennent du retard, car les décisions administratives et politiques ne suivent pas ; - le département audiovisuel n'est encore qu'esquissé (il est vrai que l'ouverture de la Bibliothèque de France n'exige pas celle, simultanée, de tous les départements). A contrario,

l'existence d'une échéance fixe constitue un stimulant certain ; il n'est pas inintéressant de remarquer que les Britanniques souvent admirés pour leur sage lenteur à construire la nouvelle British Library, envient la courte durée de construction prévue pour la Bibliothèque de France.

3. Conclusions et recommandations

Il est vital pour la conservation du patrimoine et pour l'avenir de plusieurs secteurs de la recherche que la construction de la Bibliothèque de France soit poursuivie et menée à son terme. Les recommandations qui concluent le présent rapport sont fondées sur l'état du dossier à la mi-janvier 1992. Nombre de recommandations ont été formulées dans le corps du rapport, on ne trouvera ici que les plus importantes, celles qui dans l'opinion du groupe de travail conditionnent le succès de l'opération. Les éléments positifs sont nombreux : implantation et desserte du site ; importance des capacités d'accueil des lecteurs ; qualité des études et des travaux des équipes qui les mènent. Toutefois, le groupe de travail a identifié un certain nombre de points préoccupants dans le projet architectural actuel qui, tout en étant sauvegardé, devrait être réaménagé, en tenant compte des éléments suivants, essentiels pour la maîtrise du fonctionnement et des coûts :

* le rapport des surfaces utiles aux surfaces construites, en particulier dans les tours, est faible et donc générateur de surcoût. * la structure éclatée du bâtiment, autour d'un vide central, peut être source de problèmes d'organisation du personnel. * le stockage des livres dans les magasins des tours présente quelques risques, en cas de difficultés de climatisation.

A. *En ce qui concerne le bâtiment et ses techniques*, le propos du groupe de travail n'est pas d'affirmer que le bâtiment, tel qu'il est prévu actuellement, ne fonctionnera certainement pas : compte tenu des conditions géométriques qui leur étaient fixées, les ingénieurs ont optimisé les chances de succès. Mais pour un ensemble patrimonial comme celui de la Bibliothèque de France, on peut souhaiter une marge de sécurité plus grande que pour un bâtiment ordinaire. Les recommandations sont donc les suivantes :

- 1) de mailler les fondations de l'ensemble du terrain sous le jardin afin de préserver le maximum de souplesse pour l'avenir et, par exemple, permettre une extension future des magasins.
- 2) de construire des gaines qui permettent de prendre l'air de climatisation des magasins loin de toute zone à risque de contamination biologique.
- 3) de limiter l'utilisation des hautes technologies, toujours plus fragiles en cas d'imprévu.
- 4) de rechercher systématiquement la compacité des bâtiments (faible rapport surface/volume) et de minimiser, voire supprimer le magasinage des documents imprimés dans les tours.

Il apparaît donc souhaitable de modifier certaines caractéristiques géométriques du bâtiment. On peut songer à bien des solutions qui permettraient à l'architecte, sans modifier trop radicalement la perception esthétique globale de son projet, d'aller dans le sens de la fonctionnalité et de la sécurité pour la conservation des trésors du patrimoine.

B. *En ce qui concerne l'organisation générale*, les recommandations sont :

- 5) de désigner clairement et de saisir l'autorité de tutelle de la Bibliothèque de France proprement dite.
- 6) de déterminer et de publier le statut de cet établissement et celui de ses personnels.

7) de préciser l'articulation des fonctions de l'ensemble des sites de la Bibliothèque nationale et de la Bibliothèque de France. 8) de définir la politique de recrutement et de formation, initiale et continue, des différentes catégories de personnels, et de ne prendre aucun retard dans le recrutement.

9) d'arrêter rapidement l'organisation bibliothéconomique encore incomplète et les options du système informatique.

10) d'accélérer la mise en place des réseaux et l'insertion de la Bibliothèque de France dans le système général des bibliothèques.

11) de développer une communication régulière et sereine à la mesure de l'ambition du projet.

12) de s'assurer pour chaque département le concours de petites équipes de chercheurs définissant les collections et veillant à un bon niveau de recherche générale ; de renforcer les équipes qui ont l'énorme responsabilité de choisir et acquérir presque un demi-million de volumes en quelques années.

13) de garder comme objectif essentiel l'ouverture de la bibliothèque tard le soir et le dimanche, ce qui implique la possibilité matérielle d'ouverture par secteurs avec des effectifs restreints.

Enfin, il doit être souligné que la Bibliothèque de France ne connaîtra son fonctionnement normal que si l'effort de construction de bibliothèques universitaires aboutit à Paris et en région Ile de France.

En conclusion, il importe avant tout d'assurer la conservation du patrimoine, de prendre en compte de nouveaux publics, de prévoir le fonctionnement à long terme, de mieux informer, et, certainement, de réaliser le projet, en étudiant les aménagements possibles pour répondre aux nécessités signalées de la fonctionnalité et des coûts.

3. Appendice : LES BIBLIOTHEQUES DANS LES TOURS

A Lyon a été inaugurée en 1972 une bibliothèque de 17 étages, l'architecture en tour ayant été retenue pour des raisons de manque de surface au sol, au regret des responsables des collections. Une réalisation à l'économie de ce bâtiment entraîne maintenant des difficultés d'ordres divers, et il est envisagé de déménager l'ensemble des collections contenues dans le silo pour refaire la peinture qui protège la structure autoportante métallique. On a cité à diverses reprises la Bibliothèque municipale de Bordeaux comme une bibliothèque à tours. En fait, le bâtiment de 9 étages garde une forme générale compacte. Les magasins y sont, soit en sous-sol, soit dans quatre étages constitués par des "boîtes" de béton (25 cm d'épaisseur) doublé de laine de roche et cachées par une paroi de verre émaillé ; ces magasins sont donc complètement aveugles vers l'extérieur, les circulations se faisant toutes par l'intérieur du bâtiment. C'est une solution très différente de celle retenue pour le projet actuel des tours de la Bibliothèque de France. A l'étranger, on a souvent cité le cas de la bibliothèque universitaire d'Austin, qui a posé de graves problèmes du fait de l'extrême limitation des surfaces par étage. La surface au sol des tours de la Bibliothèque de France étant plus de deux fois supérieure, on ne peut honnêtement en tirer argument contre le projet actuel. On a également mentionné dans ce contexte la "tour du roi George IV" contenant 60.000 volumes précieux à la British Library. En fait, il s'agit d'une séparation interne à l'intérieur d'un bâtiment fermé, où les livres sont isolés et protégés dans une grande boîte de verre, sorte de grand cube transparent

d'environ 5 étages de haut. La conception générale de ce bâtiment est telle que la lumière ne vient jamais frapper directement les livres, contrairement à ce qui pourrait se produire dans les circulations des tours en verre de la Bibliothèque de France. Si l'on consulte le "Livre Guinness des records", on constate que le record de la bibliothèque ayant les tours les plus hautes du monde est détenu par l'Université du Massachusetts, à Amherst (USA). Une enquête auprès de professeurs et bibliothécaires de cette université a permis de constater des regrets unanimes : fragmentation de l'espace (il est vrai qu'il s'agit de tours contenant des salles de lecture), difficultés de climatisation et de réparation, contrôle de l'éclairage ; on souligne que tous ces points sont bien moins satisfaisants que dans le bâtiment de l'Université du Connecticut, de surface construite comparable, mais de 6 étages seulement. Par ailleurs, des vices de construction ont conduit à interdire, pour des raisons de sécurité, la circulation autour de la tour, dont le seul accès autorisé reste maintenant le sous-sol. En résumé, la variété des situations dans le monde est telle qu'aucun point de référence, réellement comparable, ne puisse être trouvé ; l'impression générale concernant l'utilisation de hautes tours pour des bibliothèques reste cependant plutôt négative.

Remerciements

Nous tenons à remercier l'ensemble des personnes, qui, et souvent spontanément, nous ont apporté leur concours et nous ont ainsi facilité notre tâche ; il s'agit tout particulièrement de Madame Christine Bénard, Directeur de recherches au CNRS, qui nous a fait bénéficier de ses larges connaissances en thermique des bâtiments, et du Docteur D W G Clements, à qui nous devons une visite très détaillée de la British Library. Nous remercions également les différents services du Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget qui nous ont fourni une quantité d'informations sur le fonctionnement de leurs nouveaux bâtiments; enfin, le Département de physique de l'Ecole Normale Supérieure nous a accueillis ; il nous a beaucoup aidés pendant toute la durée de notre mission.

Fin du Rapport

C - Les pôles associés à la Bibliothèque de France

La Bibliothèque de France a réuni au cours de nombreuses séances un groupe de travail, composé d'élus et de professionnels, qui a rendu ses conclusions le 28 mai 1991 sous la forme d'un rapport sur ce que pourraient être les "pôles associés". Il faut noter que si la DATAR était représentée dans ce groupe, en revanche, le ministère de la recherche ne l'était pas. Bien que ce rapport ait fait émerger de nombreuses idées et ait permis d'éclaircir quelques confusions, l'impression qu'on peut retirer des débats auxquels il a donné lieu au Conseil supérieur des bibliothèques, est, pour reprendre la formule que Jean Gattegno employa lui-même dans la conclusion de la présentation qu'il en a faite, *qu'il pose autant de problèmes qu'il espérait en résoudre*.

La notion de pôle associé est plus difficile à dégager qu'on ne pourrait le croire et souffre de plusieurs équivoques. L'une des conceptions qu'on peut en avoir - c'était plutôt celle exprimée dans

le rapport Cahart-Melot - est fonctionnelle, voire thématique, certaines fonctions de la Bibliothèque de France, voire les acquisitions de certaines disciplines de ses collections, seraient assurées non sur le site parisien mais en région. Cette conception est compliquée par le fait que la plupart des compétences thématiques (les grandes collections scientifiques par exemple) sont installées dans la région parisienne. Il est facile de voir, par exemple que les deux tiers des CADIST français sont dans Paris ou ses environs.

L'autre conception est géographique, orientée vers la constitution de "centres régionaux". Cette nouvelle orientation recoupe celle de la Direction du livre de renforcer certaines médiathèques régionales, mais les deux démarches doivent garder leurs propres priorités et leur propre originalité sous peine de confondre les besoins de la Bibliothèque de France avec ceux d'une politique d'équilibre national des grandes bibliothèques.

La réflexion menée à l'occasion du rapport sur les "pôles associés" a permis de souligner ces contradictions et de dégager quelques principes. Pour Jean Gattegno une formule a été trouvée qui permet à la Direction du livre de favoriser, indépendamment de l'existence de pôles associés à la Bibliothèque de France, la constitution des pôles documentaires régionaux, autour d'une bibliothèque forte régionalement, sur lesquels la Bibliothèque de France n'aura aucune tutelle mais qu'elle pourrait aider financièrement et intellectuellement à un moment ou à un autre. Il importe désormais pour la Bibliothèque de France de déterminer à quelle condition elle peut demander à une autre bibliothèque de travailler avec elle et à quelle condition cette bibliothèque peut apporter sa collaboration à la Bibliothèque de France. Il s'agit donc d'un échange de services. La Bibliothèque de France, pour se mettre au service des usagers doit pouvoir leur fournir, sur place ou à distance, des documents ou toutes les indications sur ces documents. Elle doit donc faire appel aux bibliothèques qui les détiennent.

De cette réflexion est né une sorte de "portrait-robot" du "pôle associé" qui a fait l'unanimité : les pôles associés ne doivent pas être isolés les uns par rapport aux autres. Leur réseau sera construit "en toile d'araignée" plutôt qu'"en étoile". Chaque pôle doit pouvoir, si besoin est, englober des institutions différentes, et constituer un "bassin documentaire" structuré. Par ailleurs, il ne pourra se construire qu'à partir d'initiatives locales, nées du désir des partenaires concernés. Le pôle associé doit donc être "à géométrie variable" selon les configurations locales et devra posséder une personnalité juridique propre qui en assurera l'unité, traitera avec la Bibliothèque de France et négociera avec elle l'échange de certains services ou la conduite de certains programmes.

Une telle conception a appelé lors des deux débats qui ont été menés au sein du Conseil supérieur, dans les séances plénières du 23 mai et du 7 novembre, plusieurs objections et une inquiétude. La première objection est que l'on voit mal la cohérence d'un tel projet. L'attente des initiatives locales laisse la Bibliothèque de France dans une attitude passive. Trouvera-t-elle son

compte, en termes de fonctionnement des services qu'elle doit rendre au niveau national, à attendre qu'il se produise ici ou là, quelque chose qu'elle pourrait encourager ? Le souci de la Bibliothèque de France de ne pas jouer les "proviseurs", celui de ne pas empiéter sur les compétences de sa tutelle doivent être respectés, mais ne doivent pas aboutir à une inhibition de sa vocation nationale

La seconde objection est qu'en privilégiant l'approche territoriale, on risque de se priver des relations avec les "pôles" qui n'ont pas de base géographique, dont on sait pourtant qu'ils peuvent être, à l'image du réseau des bibliothèques françaises de mathématiques, très performants. Les négociations avec les collectivités territoriales ne doivent pas exclure des rapports avec des pôles qui obéissent à une autre logique thématique ou administrative, à commencer par les autres ministères, en particulier celui de l'éducation nationale et celui de la recherche.

La troisième objection est qu'en abordant le problème sous l'angle d'échanges de services, on risque de confondre la notion de "pôle associé", qui devrait mener, en collaboration avec la Bibliothèque de France, un programme de dimension nationale, avec celle du "réseau" qui reliera, à travers celui des télécommunications, la Bibliothèque de France à l'ensemble des terminaux, publics ou privés, auxquels elle sera connectée en quelque point que ce soit du territoire, et au-delà. L'échange de service ne doit donc pas se limiter à un échange de données, qui banaliserait les fonctions des pôles. Or, les autres "services" que proposera le cahier des charges, ne sont pas annoncés. Le lien étroit qui est fait dans les esprits entre l'établissement des "pôles associés" et celui du "catalogue collectif national", principal investissement budgétaire de la Bibliothèque de France en région, renforce cette confusion.

Il naît de cette situation une inquiétude d'ordre financier qui trouble l'élaboration des pôles associés et pourrait expliquer la faiblesse de leur contenu, tels qu'ils sont aujourd'hui conçus. Les réponses budgétaires qui ont été apportées au secrétariat d'Etat aux grands travaux étaient inférieures à ses demandes, et c'est sur la part prévue pour la constitution du réseau que les compressions se sont portées plutôt que sur la construction du bâtiment dont le coût a été jugé moins compressible. On risque ainsi de voir sacrifiée la grande idée d'une bibliothèque nationale travaillant, comme chacun le souhaite, sur l'ensemble du territoire et bien reliée à chacun de ses points. La consolidation du réseau des bibliothèques françaises pourrait ne pas profiter autant qu'on le voudrait, et autant qu'il serait nécessaire, du projet de la Bibliothèque de France. Un seul chiffre est éloquent : sur les 7,2 milliards de francs consacrés sur cinq ans au projet, 150 millions seront promis aux opérations en région, y compris les aides à l'informatisation des fichiers qui doivent fournir la matière du catalogue collectif.

Cette somme sera donc largement, et heureusement, consacrée au catalogue collectif : elle est importante si on la considère dans l'absolu, elle est faible si on la compare à l'ensemble du projet et relativise les espoirs qu'on pouvait y mettre pour dynamiser le réseau des bibliothèques

françaises. L'ensemble de ces remarques peut justifier la réflexion d'un des membres du Conseil supérieur qui, pour conclure le débat, se demandait si, compte tenu du fait qu'ils ne pouvaient être confondus ni avec une répartition thématique des collections de la Bibliothèque de France, ni avec une politique de développement des grandes bibliothèques régionales, ni avec le réseau des services offerts à tous par télécommunication, les "pôles associés" avaient bien encore leur raison d'être.

On ne peut négliger cependant le rôle "catalyseur" du programme des "pôles associés" tel qu'il a été annoncé, bien reçu par de nombreuses collectivités territoriales, et tel qu'il a été esquissé dans le rapport du groupe de travail réuni par la Bibliothèque de France. Les contradictions auxquelles la réflexion s'est heurtée sont réelles et l'on ne peut faire l'économie de leur analyse. Elles ne sont sans doute pas insurmontables. Une nouvelle phase de réflexion est nécessaire pour trouver de nouvelles approches, affiner la liste, les coûts et les modalités des services auxquels la Bibliothèque de France sera intéressée.

Il serait opportun d'y associer ceux qui n'ont pas participé au groupe de travail, en particulier le ministère de la recherche qui, en 1991, a, avec le ministère de la culture, confié à M. Bernard Latarjet, directeur de la Fondation de France, une mission d'évaluation et de propositions pour une politique culturelle d'aménagement du territoire. Les objectifs de cette mission étaient *de mieux utiliser la culture comme moyen de développement local et régional, de mieux participer à la réduction des inégalités et de favoriser l'apprentissage et l'acquisition de la culture*. Ses conclusions ne devraient pas être indifférentes à la réflexion sur le rôle des "pôles associés" et à l'impact visé par celui de la Bibliothèque de France dans les régions, pas plus que ces projets ne doivent être conçus indépendamment des programmes d'installation de nouveaux réseaux à haut-débit (RENATER) mis en place conjointement par France-télécom, le ministère de la recherche et le ministère de l'éducation nationale afin d'offrir aux chercheurs sur l'ensemble du territoire les canaux dont ils ont besoin pour communiquer.

D - Le catalogue collectif de France

Dans sa séance plénière du 7 novembre 1991, le Conseil supérieur des bibliothèques s'est inquiété des retards apportés à l'élaboration du catalogue collectif de France, dont le développement est confié à l'Etablissement public constructeur de la Bibliothèque de France. Il a adressé aux trois ministres une lettre dans laquelle il rappelle l'importance de ce projet dont la réussite est indissociable de celle de la Bibliothèque de France. Il y fait part de ses inquiétudes: il semble qu'après les décisions pourtant claires du comité directeur, le projet, contrairement à ce qu'on pouvait attendre, ait marqué le pas.

Aucun des principes retenus par le Conseil supérieur dans ses recommandations du 15 mai 1990, suivies par le comité directeur du 16 septembre 1990, et confirmées par ceux du 9 janvier et du 12 juillet 1991, n'est à remettre en cause : le catalogue collectif doit être orienté vers le lecteur, offrir une vision globale des collections de l'ensemble des bibliothèques dont les catalogues auront été informatisés en 1995 et être géré par un organisme pourvu de la personnalité juridique et financière. Mais, d'une part, on attendait encore les résultats des deux étapes techniques préalables: expertise sur le scénario du serveur de données et étude du poste d'interrogation, dont les résultats auraient dû, suivant le calendrier prévu par le comité directeur, être examinés en juin 1991. D'autre part, aucune décision n'avait été prise quant au statut de l'organisme gestionnaire, dont le Conseil supérieur réaffirmait la nécessité et l'autonomie.

Le développement parallèle du "Pan-catalogue" rendait urgente la définition des modalités et des niveaux de son engagement dans le catalogue collectif; le Conseil supérieur invitait donc la Bibliothèque de France et la sous-direction des Bibliothèques universitaires à se rapprocher au plus vite pour étudier ces modalités et souhaitait que des directives soient données en ce sens à l'une comme à l'autre par leurs ministères respectifs. L'année 1991 s'est achevée sans qu'aucune décision ne soit prise quant au scénario technique ni au type d'organisation du catalogue collectif de France. Un récent comité directeur s'est réuni, le 16 janvier 1992, qui a mesuré les difficultés rencontrées et dressé un nouveau calendrier. Il existe certainement une difficulté technique: le choix entre un scénario de type décentralisé et un scénario de type centralisé est crucial. Chacun des deux comporte sa part de risques. Mais il apparaît que de nouvelles études techniques, s'ajoutant à l'expertise et à la contre-expertise déjà demandées, n'apporterait aucun élément décisif. La solution se trouvant vraisemblablement dans un compromis entre les deux scénarios extrêmes, il convient de passer, à la lumière de ces études, à la rédaction du cahier des charges de l'appel d'offres.

Comme il apparaît aussi que les coûts ne devraient pas différer, en ordre de grandeur, d'un scénario à l'autre, si l'on globalise les coûts d'investissement et les coûts de fonctionnement, le choix doit être fait en fonction des objectifs assignés au catalogue collectif plutôt qu'en fonction des stratégies des différents opérateurs en présence. En tout état de cause, un tel projet qui ne peut être qu'évolutif, doit prévoir de nombreux prolongements (connexion aux bases de données, prêt entre

bibliothèques...) et le service, dans sa première version, ne sera que l'embryon de ce qu'il pourra devenir.

Quant au statut de l'organisme gestionnaire, un grand pas a été franchi lors de la réunion de ce comité, en rassemblant les partenaires sur l'hypothèse de la création d'un groupement d'intérêt public, plutôt du type, plus récent et favorable, de ceux du ministère de la culture.

Une étude particulière avait été envisagée également sur la "carte documentaire", c'est-à-dire le répertoire des bibliothèques qui devraient constituer l'épine dorsale du catalogue collectif. Cette étude n'a pas été menée et compte-tenu des retards pris, il conviendrait, là aussi, de passer directement à la réalisation de ce répertoire, qui ne présente pas de risques ni de difficultés majeures.

Enfin, il apparaît que le projet doit être mené à trois niveaux. Le "groupe de travail" doit être réactivé et la mission de l'Etablissement public constructeur n'a pas à être remise en cause. Le "comité directeur", auquel participent les principaux partenaires au niveau politique, est devenu, de fait, un comité mixte des responsables techniques et politiques qui peut préparer les décisions finales mais non les prendre. Un troisième groupe, strictement politique, doit donc se dégager. Cette procédure à trois niveaux ne doit pas ralentir le projet: il importe que les réunions se succèdent à intervalles rapprochés tant à la Bibliothèque de France qu'au ministère de la culture et entre les trois ministres eux-mêmes.

3 - La bibliothèque de France (1992)

Extrait du Rapport annuel du CSB (1992)

A - Le rapport sur la Bibliothèque de France

Le 20 janvier 1992, le Conseil supérieur des bibliothèques remettait au Président de la République son rapport sur la Bibliothèque de France, qui fut rapidement et intégralement publié dans notre Rapport pour 1991. Le 11 février suivant, le ministre de la Culture et de la Communication et le secrétaire d'Etat aux Grands Travaux apportaient les premières réponses à ce rapport et donnaient lecture aux membres de notre Conseil de la lettre par laquelle le Président de la République faisait part de ses réactions et de ses décisions.

D'accord avec le Conseil supérieur, le Président de la République, réaffirmant la mission patrimoniale de la Bibliothèque de France, réaffirmait symétriquement sa vocation de recevoir tout lecteur sans exclusive. Sur le plan de l'architecture, sans remettre en cause le choix proposé par Dominique Perrault, il convenait qu'il fallait rendre le bâtiment plus compact, relevant la pertinence de l'une des recommandations du Conseil supérieur concernant le mauvais taux des surfaces utiles. Il conseillait de stocker les livres les plus précieux dans le socle, réservant aux tours le stockage des livres les plus usuels. Enfin, le Président de la République demandait la mise en place d'une commission de spécialistes chargée de soumettre des propositions "intellectuelles, administratives et statutaires" afin de clarifier l'avenir tant de la Bibliothèque de France que de la Bibliothèque nationale.

Concrètement, ces directives présidentielles étaient traduites par une réduction de la hauteur des tours de 86 à 78 mètres, et la suppression d'une salle de conférence de 700 places remplacée par des magasins de stockage dans le socle. Par ailleurs, il fut demandé à André Miquel, président du Conseil supérieur, de constituer la commission de spécialistes. Par une lettre du 17 mars à André Miquel, les deux ministres fixaient le programme de cette commission qui devait traiter de l'organisation et du fonctionnement de la Bibliothèque de France, de l'accueil des publics et de la communication des documents, des futurs statuts des deux institutions et de la nature de leurs relations, de la destination des collections des deux institutions et de leur complémentarité, et enfin de la politique de recrutement, de formation et de gestion des personnels.

Dans la réunion suivante, le 17 avril, les membres du Conseil supérieur firent unanimement

part de leur déception devant ces mesures, qu'ils considéraient comme des réponses imparfaites et incomplètes aux conclusions d'un Rapport dont chacun, à commencer par le Président de la République lui-même, avait salué l'impartialité et la pertinence et auxquelles l'opinion publique s'était déjà très largement ralliée. Par ailleurs la constitution d'une nouvelle commission posait au Conseil supérieur, comme aux autres conseils déjà placés auprès des deux établissements, la question de sa propre compétence. André Miquel en tira la conclusion en anticipant une démission, qu'il avait déjà annoncée, de la présidence du Conseil supérieur, pour remplir la nouvelle mission qui lui était demandée et qui semblait incompatible avec la première.

Jugeant qu'il n'était peut-être pas encore trop tard pour obtenir les réponses détaillées que son rapport méritait, le Conseil supérieur demanda, par une lettre du 23 avril à ses ministres de tutelle, une réunion de travail avec l'Etablissement public constructeur pour confronter les points de vue, et il faisait savoir, par un communiqué de presse du 27 avril qu'il continuait de suivre l'évolution de la Bibliothèque de France et considérait les conclusions de son Rapport comme toujours valables. La réunion contradictoire eut lieu le 15 juin et constitue à ce jour le dernier état des réponses apportées aux observations du Conseil supérieur. Il est donc important d'en prendre acte ici même.

Sur le point 1, qui recommandait un "maillage" des fondations sous le jardin pour permettre de futurs aménagements destinés à atténuer les inconvénients du plan actuel, il a été répondu que le maillage était inutile puisque la construction reposait sur la couche calcaire formant un radier sur lequel il est toujours possible de construire. Il n'a pas été répondu aux questions sur les raisons qui ont fait renoncer à l'édification de la salle de bibliographie, un moment envisagée, ou de tout autre élément central dans le jardin. La question de l'utilisation de l'espace central pour une liaison transversale entre les deux grands côtés a néanmoins été considérée comme envisageable.

Sur le point 2, qui conseillait de déplacer les gaines d'aération loin de toute zone à risque de contamination biologique, satisfaction nous a été donnée.

Sur le point 3, qui demandait de limiter le recours aux hautes technologies toujours fragiles, le Conseil visait moins le fonctionnement normal des systèmes que leur comportement en présence d'éléments extérieurs perturbants. Il a été répondu que plusieurs centrales étaient prévues et que la commande manuelle restait en toute circonstance possible.

Sur le point 4 qui s'inquiétait du manque de compacité des bâtiments (faible rapport surface/volume) et demandait de minimiser, voire supprimer le magasinage dans les tours, chacun a convenu que le bâtiment ne présentait pas la meilleure configuration pour optimiser sa compacité et sa fonctionnalité. Par ailleurs, il a été admis qu'un effet de serre existerait derrière les verres transparents des tours. Cependant le parti architectural, issu d'un choix esthétique, a été maintenu.

Les représentants du Conseil ont fait observer que la mesure annoncée de supprimer deux étages dans chaque tour, loin d'améliorer le rapport surface utile/surface au sol comme cela avait été dit par le ministre, l'aggravait au contraire. Une amélioration ponctuelle a cependant été apportée dans les tours par la suppression de couloirs qui fait passer ce rapport de 49% à 62%.

Les représentants du Conseil ont relaté les inconvénients nés de l'utilisation du verre blanc qui conduisent ultérieurement, comme c'est le cas à la gare Montparnasse, à la pose d'un film protecteur. Cette question a été mise à l'étude. Quant au surcoût énergétique induit par l'usage de ce verre transparent et l'effet de serre qui en résulte, il a été considéré comme négligeable.

Sur le point 5 qui demandait de désigner clairement la tutelle de la Bibliothèque de France, il nous a été rappelé que le ministère de la Culture et le secrétariat d'Etat aux Grands Travaux se la partageaient et qu'ils étaient coordonnés, le contenant relèverait du secrétariat d'Etat et le contenu, du ministère de la Culture¹.

Sur le point 6, demandant la publication des statuts de l'établissement et de ceux de son personnel, un rapport a été demandé à M. Jean-Ludovic Silicani, alors directeur de l'administration générale du ministère de la Culture. Le rapport de M. Silicani a été achevé au mois de novembre et M. Silicani, nommé depuis lors directeur général de l'établissement public constructeur, a eu l'occasion de s'exprimer sur son contenu.

Sur le point 7, demandant que soient précisées les articulations entre les différents sites de la Bibliothèque nationale et de la Bibliothèque de France, la question a été renvoyée à la Commission mise en place par André Miquel. Ses conclusions, remises en novembre, n'ont pas encore été rendues publiques.

Sur le point 8, demandant de définir une politique du personnel et de ne prendre aucun retard dans les recrutements, le Rapport n'a pas été contredit sur l'inquiétude quant aux délais trop courts.

Sur le point 9, demandant d'arrêter rapidement l'organisation bibliothéconomique encore incomplète et les options du système informatique, le délégué scientifique a convenu qu'il restait encore beaucoup à faire. Un certain nombre de dossiers ont avancé depuis, en particulier la phase de conception du système informatique a été achevée en novembre. Son analyse a fait l'objet d'un attendu de la commission présidée par André Miquel. Des choix bibliothéconomiques (classifications, emploi du code barre, service de prêt, échanges internationaux) restaient à préciser.

Sur le point 10, qui demandait d'accélérer l'insertion de la Bibliothèque de France dans les réseaux des autres bibliothèques, les responsables ont réaffirmé leur volonté de le faire.

Sur le point 11, demandant que la communication soit régulière et sereine, le président de

¹ Ces données ont pu changer depuis que le secrétariat d'Etat a été rattaché directement au Premier ministre.

L'Etablissement public a annoncé de nouvelles tournées d'information et de nouveaux dépliants.

Sur le point 12, demandant de renforcer les équipes qui ont la responsabilité des acquisitions et leurs liens avec les chercheurs, l'établissement public a regretté l'insuffisance numérique de son personnel. Il a été renforcé depuis et des commissions d'acquisition incluant des chercheurs, ont été réactivées. On peut considérer aujourd'hui que cette recommandation a été prise en compte.

Sur le point 13, insistant sur l'objectif d'une large amplitude des horaires d'ouverture de la bibliothèque, l'établissement public dit avoir conscience de la brièveté des délais et attend les conclusions du rapport de M. Silicani quant aux moyens qui lui seront nécessaires pour assurer les larges amplitudes horaires d'ouverture prévues.

Ces réponses, discutées lors de la séance plénière du 15 juin dernier, ont été jugées pour la plupart négatives et ne répondant pas aux inquiétudes exprimées par le Conseil dans son Rapport. Les membres du Conseil ont été d'avis qu'il fallait continuer de soutenir fortement le projet, fragilisé plutôt que renforcé par l'absence ou la faiblesse des réponses apportées, tout en répétant ses doutes sur le fonctionnement du bâtiment tel qu'il est conçu. Le Conseil considère donc que le chantier de la Bibliothèque de France est décisif pour le développement des bibliothèques, mais souffre encore de handicaps auxquels il n'a pas été porté remède.

Afin de ne pas rester sur ce constat négatif, le Conseil a écrit une nouvelle fois au Président de la République, le 15 juin 1992, pour prendre note des points d'accord et faire part de sa préoccupation quant aux autres, estimant que, compte tenu de l'importance du projet, tout devait être fait au regard de trois exigences : la sécurité, la fonctionnalité et l'économie de gestion, considérant qu'il reste beaucoup à faire sur ces trois plans. Une dernière fois, le Conseil supérieur affirmait "qu'il lui paraît essentiel qu'une action sur l'enveloppe extérieure du bâtiment, la flexibilité de l'utilisation de l'espace central, le système de circulation des personnes et le système d'information soit entreprise, et, d'une façon générale, qu'il faille améliorer la compacité de l'édifice. Il estime que, dans le cas où les efforts nécessaires ne seraient pas accomplis, le fonctionnement à long terme de la Bibliothèque de France serait gravement compromis".

A la suite de cette dernière prise de position, une nouvelle campagne de presse soutint les avis du Conseil supérieur, et un appel à François Mitterrand, lancé par la revue "Le Débat", fut signé par vingt personnalités incontestables, toutes tendances confondues. Quant aux questions pendantes, leur solution ont été pour la plupart renvoyées aux travaux de la commission présidée par André Miquel et au rapport demandé à M. Silicani dont les conclusions n'ont pas été publiées. Quant au bâtiment, la construction en a été entreprise sans autre modification.

Dans sa séance du 12 octobre le Conseil supérieur estimait qu'il ne pouvait plus agir au-delà

de ce qu'il avait déjà fait. Il convenait qu'il ne devait pas non plus accorder le monopole de ses travaux à la Bibliothèque de France, qui ne décidera pas seule de l'avenir des bibliothèques françaises. Néanmoins, il continue de veiller à l'évolution des dossiers nationaux qui y sont impliqués : rapports avec la Bibliothèque nationale, pôles associés, catalogue collectif de France, dépôt légal. Il ne s'est pas pour autant éloigné des problèmes posés par l'établissement public de la Bibliothèque de France, considérant qu'ils ne sont pas entièrement résolus et qu'il est bon qu'une instance de réflexion comme le Conseil supérieur des bibliothèques ait pris des positions qui peuvent inspirer des améliorations à une plus longue échéance et, à tout le moins, préviennent toute remise en cause plus grave du projet.

B - Le Catalogue collectif de France

Depuis l'analyse de l'état du projet de Catalogue collectif de France publiée dans le précédent rapport annuel, l'événement majeur a été la décision, le 7 juillet 1992, de créer une "Fédération des services bibliographiques français", sous la forme d'un Groupement d'intérêt public (GIP) regroupant le ministère de l'éducation nationale et de la culture, le ministère de la recherche, la Bibliothèque nationale, la Bibliothèque de France, le CNRS, l'ENSSIB et le Centre national universitaire sud de calcul (CNUSC). Le GIP, destiné à assurer le montage technique du catalogue collectif de France et à prendre le relais de la maîtrise d'ouvrage provisoirement confiée à l'établissement public constructeur de la Bibliothèque de France, répond au vœu du Conseil de voir la gestion du catalogue collectif assurée par un organisme autonome doté de personnalité juridique.

Cette décision permet de sortir de l'impasse où le projet s'était engagé et que nous dénoncions dans notre précédent rapport. La Bibliothèque de France, chargée de procéder aux études et de mettre en place ce catalogue estimait ne pas pouvoir progresser faute d'un accord politique clair. De son côté, le Comité directeur, composé des conseillers techniques des différents cabinets ministériels, estimait ne pouvoir aller plus loin dans ses directives, faute de scénarios techniques précis.

Nous disposons à ce jour de trois documents techniques dont aucun n'est décisif.

1.- Une pré-étude de la société GSI-Erli qui préconise un scénario séduisant mais aventureux de catalogues indépendants les uns des autres dont la partie commune serait un poste d'aiguillage plus ou moins sophistiqué "re-routant" les demandes vers les catalogues pertinents.

2.- Une contre-étude demandée par le Comité directeur aux sociétés Bull et Géac qui préconise plutôt la sécurité d'un scénario moins innovant : le mélange de l'ensemble des notices dans une seule base, à l'image de celles qui fonctionnent de longue date à l'étranger.

3.- Un "schéma directeur stratégique" de la société Tosca qui reformule les interrogations sans donner d'éléments qui permettraient d'y répondre sauf à insister sur une indispensable cohérence politique préalable à la mise en oeuvre du projet.

La création du GIP désigne clairement un lieu pour des responsabilités qui ont été jusqu'ici flottantes. Il oblige les partenaires à définir leurs moyens en ressources humaines et financières. Un autre mérite du GIP est de concrétiser un projet jusqu'alors immatériel, en lui assignant un siège (on a proposé 2 à 3000 m² à Montpellier près du serveur informatique des universités (CNUSC), des parts budgétaires et un personnel permanent (une cinquantaine de postes ne semblerait pas excessif) : le catalogue collectif sort de l'ombre.

Le ministère de l'éducation nationale et de la culture a déclaré mettre sous la tutelle du GIP, soit par un simple transfert, soit par convention, d'une part, pour la partie "culture", le Serveur bibliographique national (chargé de diffuser auprès des bibliothèques les notices de la base Opale de la Bibliothèque nationale), d'autre part, pour la partie "éducation nationale", le Pan-catalogue chargé d'opérer, à l'usage prioritaire des étudiants et des chercheurs, la fusion des catalogues des bibliothèques universitaires.

Une telle réunion présente certainement des aspects bénéfiques mais peut aussi engendrer des effets pervers :

Il est sans doute bénéfique de réunir au sein d'une même instance des outils dont la parenté est visible par tous. Il aurait été difficile d'accepter l'idée que la France, pauvre en réseaux documentaires, développe séparément des outils qui peuvent apparaître redondants ou au moins complémentaires : catalogue collectif / Pan-catalogue, serveur bibliographique / serveur universitaire. Ainsi, par exemple, dans le scénario "centralisé" du catalogue collectif national, qui est pourtant le plus réaliste, la base Opale serait dupliquée en quatre exemplaires : sur le site de la Bibliothèque de France, dans le serveur bibliographique national, dans le Pan-Catalogue et dans le catalogue collectif national. La gestion commune de ces dispositifs qui aujourd'hui ont chacun leur histoire et leur vocation propre, ne peut qu'aller dans le sens d'une mise en cohérence de nos moyens.

Il faut cependant se garder de dérives que cet amalgame rend possibles : aucun de ces outils n'est conçu pour constituer un catalogue collectif national. La charge, imposée au GIP dès son ouverture ne correspond donc pas à sa vocation majeure et risque de l'en détourner. Nanti de ces

fonctions annexes, le catalogue collectif lui-même reste à concevoir, à financer et à mettre en oeuvre. Le risque peut être grand de céder à l'illusion de l'avoir créé avant même qu'il n'existe.

Cette configuration, malgré sa logique appelle encore deux réserves :

- la fonction de gestion des deux outils existants (serveur bibliographique et Pan-catalogue) ne sont pas de la vocation d'un G.I.P mais de celle d'un établissement public. Un GIP se caractérise en effet par la mise en commun de moyens, à durée déterminée, pour réaliser un programme d'intérêt public et non pour administrer des équipements permanents ;
- le pouvoir d'un GIP exercé par son conseil d'administration est réparti entre chacun de ses membres au prorata de ses apports. Si les investissements du ministère de la culture dans le Serveur bibliographique national d'une part, ceux du ministère de l'éducation nationale dans le Pan-catalogue d'autre part, sont comptabilisés au titre des apports initiaux, la place des autres membres, et particulièrement le ministère de la recherche, s'y trouverait minorée, sauf à équilibrer son apport par une mise de fonds budgétaire importante dont l'intérêt particulier n'est pas évident et ne figure pas dans ses priorités. Chacun est aujourd'hui conscient qu'il faut trouver une solution pour impliquer le ministère de la recherche et éviter de courir le risque de priver le catalogue collectif de l'apport des centres de recherches spécialisés, par exemple ceux du CNRS.

Le GIP reste une institution ouverte à d'autres partenaires. La participation de partenaires privés ne doit pas être écartée. Cependant le GIP apparaît dans cette première phase, comme un outil centralisé. La part qu'y pourraient prendre les collectivités locales est difficile à définir. En rapprochant d'emblée les deux bases nationales : Opale et Pan-catalogue, il privilégie une approche centralisée du projet et s'éloigne momentanément du scénario proposé par la première étude.

Le schéma directeur de l'informatisation des bibliothèques universitaires engagé en 1992 par la Direction de la programmation et du développement universitaire, ne peut que constater l'utilité qu'il y a à regrouper l'accès aux trois bases : Pan-catalogue, Catalogue collectif des publications en série et Téléthèses, et à les relier étroitement au système automatisé de prêt entre bibliothèques associé à une messagerie plus étendue. Cette orientation, ajoutée à la montée en charge du Pan-catalogue ne peut que renforcer la nouvelle approche centralisée du projet de catalogue collectif de France et la place qu'y prendra l'ensemble du ministère de l'éducation nationale regroupé sous le nom d'Agence bibliographique universitaire.

Quel doit-être maintenant le rôle de la Bibliothèque de France qui a été officiellement désignée comme maître d'ouvrage du catalogue collectif ? Se basant sur une estimation qui figure dans les premiers rapports, et sans doute sous-estimée, une somme de 50 MF. avait été dans un premier temps, annoncée, mais les arbitrages ont fait fondre cette somme dont l'emploi ne pouvait

être immédiat. En fait, compte-tenu des attermolements évoqués plus haut, la Bibliothèque de France n'a engagé que 4 MF. pour le catalogue collectif national, correspondant au coût des trois études signalées et à celui d'un "prototype" (ou plutôt d'une "simulation") d'interrogation réalisé par la société Triel et n'y a affecté qu'un conservateur à mi-temps.

Dans la nouvelle perspective du GIP, la Bibliothèque de France a relancé l'appel d'offres pour un schéma directeur opérationnel, et réservé 19 MF. aux études, ce qui porte à 25 MF. sa contribution, réduite, on le voit, de moitié par rapport aux premières intentions. Ainsi l'équipe responsable du GIP qui devrait être mise en place en 1993, serait en mesure d'être associée au choix du système et de lancer sa réalisation.

Si l'on peut regretter que le dossier du catalogue collectif, bien qu'il soit en permanence réaffirmé comme une priorité, ait été victime de trop d'attermolements, on ne pourra pas en revanche faire reproche à la Bibliothèque de France de n'avoir pas engagé le chantier des rétro-conversions qui sont, rappelons le, le préalable indispensable d'un catalogue collectif national. La rétro-conversion des fichiers de la Bibliothèque nationale, à laquelle la Bibliothèque de France a consacré 120 MF. avance au rythme prévu, et 65 MF. seront consacrés aux rétro-conversions des fonds anciens de 54 bibliothèques municipales (sept d'entre elles sont déjà en cours) auxquelles se sont ajoutées, par une convention signée le 12 juin avec le ministère de l'éducation nationale, 21 bibliothèques universitaires.

L'insertion du système informatique propre à la Bibliothèque de France dans les réseaux nationaux et internationaux n'a cessé d'être réaffirmée, encore cette année dans la lettre par laquelle le Président de la République répondait au Rapport du Conseil supérieur sur la Bibliothèque de France. Cette préoccupation était néanmoins absente du schéma directeur opérationnel. Cette lacune semble avoir été corrigée par les études de conception, mais le système de la Bibliothèque de France apparaît comme isolé. La possibilité de catalogage partagé, exclue par le schéma directeur, y est à nouveau possible mais non souhaitée, alors qu'on ignore encore quelles fonctionnalités la Bibliothèque de France partagera avec ses pôles associés, avec les bibliothèques municipales et les autres organismes chargés de la collecte du dépôt légal, que l'on ignore aussi le sort du Centre de prêt de la Bibliothèque nationale et la place que prendra la Bibliothèque de France dans les échanges et les réseaux internationaux.

On ignore enfin dans quelles conditions ergonomiques et juridiques, les chercheurs auront accès aux catalogues étrangers à partir des terminaux de la Bibliothèque de France et quelles facilités celle-ci leur offrira pour interroger eux-mêmes les principales bases de données ou se connecter aux réseaux existants.

On peut donc se réjouir de voir le chantier des rétro-conversions convenablement doté et

engagé. En revanche, en ce qui concerne l'insertion du système informatique de la Bibliothèque de France dans les réseaux nationaux et internationaux, les annonces restent à faire. Quant au catalogue collectif de France, son cadre juridique étant désormais tracé, il reste à financer, à concevoir et à construire.

L'ouverture, en 1992, d'un schéma directeur pour l'informatisation des bibliothèques universitaires apporte un élément nouveau. Puisque ce schéma a été conduit avant la mise en place du GIP du catalogue collectif de France, ses conclusions vont nécessairement peser sur la configuration et la stratégie de ce dernier. La mise en cohérence des moyens informatiques au niveau national ne peut apparaître comme redondante avec la mise en cohérence au niveau universitaire. La coordination entre les deux projets devra donc être parfaite : tout ce qui pourra améliorer l'économie et l'efficacité globale devra être recherché.

Si, comme cela semble souhaité par le groupe de travail, le schéma directeur des bibliothèques universitaires s'oriente vers un scénario fondé sur un service central et collectif fort, il se rapprocherait beaucoup de l'état actuel du projet de catalogue collectif national, reposant sur la fusion de la base Opale de la Bibliothèque nationale, de celle du Pan-catalogue des bibliothèques universitaires, auxquelles doivent s'agréger progressivement les catalogues des grandes bibliothèques municipales après leur retro-conversion. Le représentant du Conseil supérieur, dans le groupe de travail s'est donc inquiété de savoir si l'on avait ménagé les liens étroits entre les organes chargés du suivi du schéma directeur universitaire et ceux chargés de mettre en place le catalogue collectif national. Le représentant de la Bibliothèque de France, aujourd'hui encore chargée de cette mise en place, a assuré que l'on veillait au parallélisme des deux structures de façon à permettre la synchronisation des deux projets et, le cas échéant, le travail au sein de structures communes.

C - Les "pôles associés" à la Bibliothèque de France

Depuis les débats menés au sein du Conseil supérieur des bibliothèques et rapportés dans notre précédent rapport, la situation a été modifiée par les mesures parlementaires qui ont donné la possibilité d'engager des crédits de l'Etat pour aider à l'émergence de "Bibliothèques municipales à vocation régionale". L'ambiguïté qui avait d'emblée suscité une controverse entre les besoins fonctionnels de la Bibliothèque de France de s'associer à des pôles spécialisés, et le souci d'assurer un équilibre documentaire sur le territoire, se trouve en partie levée.

La dimension "territoriale" étant prise en charge par l'Etat, comme le souhaitait avec logique la Direction du livre et de la lecture, grâce au développement des "Bibliothèques municipales à

vocation régionale", la Bibliothèque de France peut reconcentrer ses efforts sur des axes thématiques correspondant à ses collections et à ses services. Des pourparlers sont donc avancés avec des organismes scientifiques importants : INIST, le Commissariat à l'énergie atomique, l'Institut national de recherche agronomique, l'Institut national de recherche pédagogique, la Documentation française, plusieurs laboratoires du CNRS, et des contacts ont été pris avec plusieurs grandes écoles, l'INSEE, la Chambre de commerce de Paris, l'Observatoire de Paris, l'Assistance publique, le Muséum d'histoire naturelle, le Musée de l'Homme, la Cité des sciences et de l'industrie, la Direction des musées de France etc. La Bibliothèque de France travaille à l'élaboration d'une convention cadre fixant les conditions de cette nouvelle coopération avec le ministère de la recherche. Elle envisage une collaboration documentaire avec le ministère de la justice et avec l'Organisation des nations unies.

Un appel à candidatures devait être lancé en 1992, en direction des collectivités et des institutions scientifiques. Les contrats qui seront signés doivent faire ressortir la complémentarité des politiques documentaires des candidats avec celle de la Bibliothèque de France, en échange d'une aide financière aux acquisitions et au traitement des documents en vue en particulier de leur accessibilité. La Bibliothèque de France envisage aussi d'équiper les pôles en unités de lecture assistée par ordinateur et de moyens techniques pour faciliter la fourniture de documents à distance. En échange, le pôle associé devra s'engager, dans sa spécialité, à développer, conserver et communiquer ses collections et y jouer le rôle de bibliothèque de dernier recours. L'appel à candidature est assorti d'une liste des spécialités dans lesquelles la Bibliothèque de France souhaite recevoir l'appui d'une institution spécialisée.

La définition du pôle associé comme un ensemble documentaire (plutôt que comme un établissement isolé) doté d'une personnalité juridique propre et de l'autonomie financière n'a cependant pas été abandonnée afin d'encourager des regroupements et d'assurer la pérennité des politiques et des contrats avec les collectivités désireuses d'investir dans un "bassin documentaire" relié à la Bibliothèque de France. Il y a là aussi, le souci de ne pas décevoir une possible dynamique entre la Bibliothèque de France et des collectivités locales. Néanmoins, il ne faut pas entretenir d'équivoque sur les fonctions des pôles associés, comme celles qui ont cours et tendent à confondre avec la notion de "pôle associé", tantôt les contrats d'aide à la rétro-conversion, tantôt même les services que devra rendre "en ligne", c'est-à-dire à tous, la Bibliothèque de France.

Le rôle des pôles associés pourra désormais être clairement affiché comme un complément de compétence thématique pour les disciplines dans lesquelles les collections et les services de la Bibliothèque de France doivent être complétées. La "logique territoriale" ayant été poussée assez loin, il n'est pas certain qu'une telle clarification soit possible, ni même qu'elle soit souhaitée par

tous. C'est le point qu'il faut préciser ainsi que le contenu de l'appel à candidature, encore très général, qui doit approfondir la nature et les modalités des échanges de service entre les futurs "pôles associés" et la Bibliothèque de France.

D - Dépôt légal

Constatant l'unité qui s'est manifestée entre les quatre organismes (Bibliothèque nationale, Bibliothèque de France, Centre national de la cinématographie, Institut national de l'audiovisuel) sur le projet de loi de dépôt légal, le Conseil supérieur n'a pas présenté de nouvelles recommandations. La question a été à nouveau évoquée au Conseil supérieur du 17 avril. Le ministère de la recherche s'est aussi félicité d'avoir été associé à la rédaction de ce projet qui lui a paru correct.

Le consensus sur le texte du projet de loi s'est d'ailleurs manifesté par son adoption à l'Assemblée nationale. Le débat mené au Sénat le 5 juin 1992, a largement tourné autour de la question des éditions informatiques. Certains auraient souhaité que fussent déposés les programmes sources, qui seuls permettront la restitution des oeuvres sur écran dans l'avenir. Cette préoccupation légitime rencontrait néanmoins des difficultés d'application qui l'ont fait abandonner. L'Assemblée, d'accord avec le Sénat, a souhaité renvoyer au décret la définition des exceptions et des sélections. Le second point sur lequel l'Assemblée a suivi l'avis du Sénat contre l'avis du Gouvernement (et du Conseil supérieur des bibliothèques qui avait demandé qu'on supprime le dépôt légal au ministère de l'intérieur) concerne l'inscription dans la loi, parmi les objectifs du dépôt légal, de l'information des autorités de l'Etat.

L'attention du gouvernement a été attirée sur l'accessibilité du dépôt légal aux non-voyants. Cette question qui dépasse celle du dépôt légal, a été enregistrée, pour un débat ultérieur, par le secrétaire d'Etat à la communication. Nous attendons à présent les textes d'application qui devront notamment préciser l'étendue du dépôt légal et le mode de collecte des documents.

4 - La bibliothèque nationale de France (1993)

Extrait du Rapport annuel du CSB (1993)

A - La création de la Bibliothèque nationale de France

Lorsque le nouveau Ministre de la culture a pris ses fonctions, le dossier de la Bibliothèque de France appelait des décisions urgentes. Il désigna deux commissions restreintes, sous la présidence de M. Philippe Belaval, la première pour traiter des problèmes de la Bibliothèque de France à Tolbiac, la seconde pour traiter ceux que pose l'utilisation du site de Richelieu. Le ministre, par ailleurs, souhaita recueillir l'avis du Conseil supérieur des bibliothèques qui actualisa sa réflexion sans pour autant procéder à une nouvelle étude technique aussi approfondie que celle qu'il avait menée en 1991-1992 sous la présidence de M. Jolis.

Cette réflexion a été menée en concertation avec celle des deux commissions de façon à ce que les conclusions fussent remises à la même date au ministre et que leur effet fût convergent. Leurs conclusions ont été complémentaires car il était loisible au Conseil supérieur, sur certaines questions, d'embrasser un point de vue plus large que celui qui était assigné aux groupes de travail présidés par M. Belaval.

Les points qui, selon le Conseil supérieur, méritaient encore réflexion étaient :

- les missions de la Bibliothèque de France,
- les améliorations à apporter au bâtiment,
- la régionalisation et la décentralisation des services,
- les réponses à apporter aux problèmes de personnel,
- l'évolution du dossier de l'informatique ainsi que du dossier audiovisuel.

Ces réflexions ont été résumées dans un texte remis, le 30 juin 1993, aux ministres dont dépend le Conseil supérieur, et exposées par son président lors de la conférence de presse tenue par le ministre de la culture et de la francophonie le 21 juillet suivant.

B - Recommandations du CSB sur la Bibliothèque de France

Le Conseil supérieur des bibliothèques approuve la démarche du ministre de la Culture de ne pas remettre en cause l'achèvement du projet mais d'en chercher les améliorations possibles, auxquelles contribue la mise en place de deux commissions, liées par un président unique.

Le Conseil considère que les recommandations de son rapport du 20 janvier 1992, même s'il est aujourd'hui tard pour les suivre toutes, gardent leur valeur, et que plusieurs attendent encore leur mise en oeuvre. Le présent document ne constitue donc pas un rapport nouveau mais une mise à jour des positions du Conseil supérieur qui estime toujours que "la construction de la Bibliothèque de France doit être poursuivie et menée à son terme". Cependant, il souhaite que l'irréversible ne devienne pas irrémédiable.

1. Améliorer la fonctionnalité du bâtiment

Les recommandations du Conseil concernant l'architecture n'ont pas été suivies : ainsi avons-nous montré que la réduction de deux étages des tours aggravait plus qu'elle n'améliorait les mauvaises performances du bâtiment. Le Conseil supérieur engage donc à ne pas renoncer à modifier même le gros oeuvre s'il s'agit de trouver des dispositions qui permettront des économies à long terme de fonctionnement, en particulier en ce qui concerne les circulations, l'accueil du public, la surveillance, le stockage et la sécurité des collections.

2. "Rentabiliser" les équipements par l'amplitude des horaires d'ouverture

Notre rapport soulignait le caractère éclaté et cloisonné du bâtiment, dû en particulier à son plan centrifuge. Les surcoûts de fonctionnement qui en résulteront risquent de pénaliser l'amplitude des heures d'ouverture au public qui doit demeurer une priorité absolue. Il s'agit ici non seulement d'une attente du public, mais aussi du principal facteur de "rentabilité" : on ne comprendrait pas qu'un tel investissement ne soit pas utilisé au maximum de son potentiel. La réduction des postes de travail à certaines heures doit permettre une longue ouverture au public des salles les plus fréquentées sans contrevenir aux règles de sécurité. Une ouverture "dégradée", réduite à celle de la seule salle des catalogues, en revanche, devrait être considérée comme un échec.

3. Répondre aux questions relatives aux missions du personnel et à l'organisation de son travail

A la suite du rapport rendu par M. Silicani, des décisions sont toujours attendues concernant les statuts et la gestion du personnel de l'établissement et l'organisation de son travail. La commission Miquel a fait d'importantes critiques sur l'organisation "verticale" du travail, la taille des équipes, l'excessive place, dans l'emploi du temps de chaque agent, du temps consacré au service direct du public, l'absence de dimension scientifique de l'activité des personnels.

4. Intensifier la déconcentration et la mise en réseau

Si l'on veut assurer l'efficacité de la Bibliothèque de France, on devra déplacer les budgets vers les opérations réparties sur l'ensemble du territoire. Tout ce qui pourra être conçu de façon déconcentrée ou décentralisée dans les services nationaux de la Bibliothèque de France sera générateur d'économies à terme. Compte tenu de la diversification, de la spécialisation et de l'internationalisation du monde documentaire, le travail partagé correspond à l'évolution fonctionnelle des bibliothèques.

C'est pourquoi le Conseil supérieur insiste pour que soit intensifié le travail sur le Catalogue collectif de France et rigoureusement organisé le programme des "pôles associés". Pour le Catalogue collectif, le cadre juridique, financier et technique de sa réalisation doit être mis en place. Pour les "pôles associés", la définition et l'ampleur des échanges de services attendus par la Bibliothèque de France doivent encore être précisés.

Les responsables du projet ont toujours souligné l'importance de ces programmes, comme le montre leur action en faveur du catalogage rétrospectif des principales bibliothèques françaises et la construction du Centre technique du livre de Marne-la-Vallée, dont l'achèvement est indispensable.

5. Accompagner l'ouverture de la Bibliothèque de France par un redressement des bibliothèques universitaires parisiennes

Bien qu'on sache que les étudiants, et il faut s'en réjouir, y auront largement recours, la Bibliothèque de France ne doit pas être une bibliothèque de substitution. Quelles que soient ses orientations, une bibliothèque nationale ne peut pas pallier le manque de places de lecture pour les étudiants des premiers cycles universitaires. Cette question mérite une solution propre et durable. La construction et l'aménagement de bibliothèques de proximité, adaptées à leurs besoins, donc peu coûteuses, sont un préalable au bon fonctionnement de la Bibliothèque de France et à la perception claire de ses missions.

6. Créer une direction unique nouvelle pour les deux établissements

Une direction unique du projet est indispensable à la réussite d'opérations aussi périlleuses que le déménagement des collections, la transformation radicale des services, l'affectation des personnels ou le basculement du système informatique. Les départements spécialisés resteront alors au sein de l'ensemble constitué par la Bibliothèque nationale et la Bibliothèque de France, sans préjuger du dispositif qui sera à mettre en place sur le site de Richelieu en fonction de ses futures affectations. Cette unification de la direction ne doit pas signifier la reproduction des pratiques actuelles mais, au contraire, être l'occasion d'en inventer de nouvelles.

7. Maintenir de vastes collections en libre accès

Le Conseil supérieur réitère son soutien à l'ouverture à tous d'une partie des collections, spécialement constituée, aujourd'hui prévue à l'étage du haut de jardin. Ces collections doivent être cohérentes avec l'ensemble de la Bibliothèque. Elles doivent permettre d'une part aux chercheurs d'engager leurs recherches ou de les compléter par un accès facile aux ouvrages internationaux de références, sans recourir pour cela aux collections patrimoniales, d'autre part, à tout lecteur, quel que soit son centre d'intérêt, de s'informer sur l'état d'un domaine de connaissance. Cette collection doit donc être largement ouverte sur toutes les disciplines comme au monde de l'entreprise.

Il convient cependant de vérifier l'articulation entre cette collection et celles qui seront mises à la disposition des chercheurs dans les salles du rez-de-jardin, et leur insertion dans l'économie globale de la politique d'acquisition de l'établissement. La mise en place d'une commission de spécialistes chargée de veiller à la cohérence des collections ne doit pas faire faire l'économie de petites équipes chargées, spécialité par spécialité, de veiller à la qualité des acquisitions.

8. Mieux sérier les fonctions informatiques

Sur le projet informatique, l'essentiel des inquiétudes manifestées par la commission Miquel reposait sur la contradiction entre les ambitions d'un système et son phasage très serré. Il n'est pas souhaitable de réduire les parties les plus innovantes, qui représentent l'investissement le plus prometteur, mais de mieux les étaler dans le temps et de segmenter les problèmes pour diminuer les risques de blocage généralisé. Ces choix techniques supposent la définition de priorités soudées à l'ensemble des calendriers tant de la Bibliothèque de France que de la Bibliothèque nationale, et en particulier au moment décisif du basculement des bases dans le nouveau système.

Lors des deux séances plénières au cours desquelles fut élaboré ce texte, si certains points, comme l'unification statutaire de la Bibliothèque nationale et de la Bibliothèque de France ou le maintien de collections et d'espaces ouverts à tous, ne prêtèrent guère à discussion, d'autres points

ont été l'objet d'une attention particulière.

Ainsi en fut-il de l'amplitude des heures d'ouverture, qui ne doit pas être sacrifiée aux lourdes exigences en personnel du bâtiment, ce qui explique que le Conseil soit revenu une fois de plus, même si les décisions contraires avaient été prises, sur les améliorations à apporter à l'architecture, convaincu que des aménagements y seront nécessaires si l'on veut permettre un fonctionnement plus efficace et plus économique des espaces. On peut admettre de distinguer une ouverture totale et des ouvertures limitées aux grandes salles et aux principaux services, mais il faut exclure l'hypothèse d'une ouverture "dégradée" de la seule salle des catalogues. Pouvoir travailler à la Bibliothèque nationale de France le dimanche et le soir reste un objectif prioritaire.

Un autre point essentiel nous a semblé résider dans la constitution des collections. Les travaux réalisés dans les commissions d'acquisitions discipline par discipline ne doivent plus être interrompus ni ignorés des membres du groupe d'experts mis en place récemment. Ce dispositif sans précédent est certes lourd, si l'on veut bien suivre nos recommandations selon lesquelles cette collection ne doit pas être la juxtaposition d'ouvrages spécialisés, mais une grande collection interdisciplinaire. A cette fin, en novembre 1992, un comité interdisciplinaire composé de vingt et une personnalités choisies pour leurs compétences, a été mis en place : il ne se substitue pas aux commissions d'acquisitions mais a une mission transversale, d'équilibrage et de coordination et doit veiller à ce que les champs interdisciplinaires soient couverts.

Dans l'analyse du travail du personnel et de l'organisation de la bibliothèque, l'activité scientifique a été négligée. L'analyse du travail était faite en terme de gestion, mais il faut rappeler que la Bibliothèque nationale de France a d'abord des missions scientifiques qui sont de conserver, de mettre en valeur et d'enrichir un patrimoine. Il est fondamental de prendre en compte cette existence scientifique de l'établissement, ce qui suppose qu'il soit chargé de programmes de recherche, que son personnel garde des activités scientifiques et ne soit pas uniquement cantonné dans des tâches de gestion.

De même a été sous-évalué le rôle que doit jouer la Bibliothèque nationale de France dans les instances internationales. Elle représente la France dans un certain nombre de groupes scientifiques internationaux et doit annoncer ses ambitions à ce niveau.

Enfin, l'unification des deux établissements publics ne doit pas faire oublier que la création de la Bibliothèque nationale de France n'est pas seulement, dans l'intention des promoteurs du projet, une manière de donner de l'espace à la Bibliothèque nationale, étouffée dans ses anciens locaux. Elle affirme une volonté d'avoir un autre rapport au public, selon l'exemple anglais ou américain, de rapprocher son personnel, ses services et ses disciplines des besoins des lecteurs, sur place et à distance. Le développement de l'accès direct au livre, le recours aux techniques nouvelles

de communication, impliquent un nouveau mode de fonctionnement. L'unification statutaire ne signifie pas la reproduction des modes de fonctionnement actuels dans de nouveaux espaces.

Comme suite à ces recommandations, la mission confiée par le ministre de la culture et de la francophonie à M. Belaval, de préparer la réunion des deux établissements a également donné lieu à des échanges de vue réguliers avec le Conseil supérieur, notamment dans la séance du 18 novembre au cours de laquelle M. Belaval a exposé les conclusions de ses travaux pour les soumettre aux observations du Conseil supérieur.

Les mesures envisagées ont été largement approuvées par les membres du Conseil qui ont signalé les points qui leur ont paru les plus délicats ou insuffisamment pris en compte. Certains membres du Conseil se sont ainsi inquiétés des risques que fait naître la confusion des titres de président de l'établissement et de président de son conseil d'administration. Une parfaite hiérarchisation entre les différentes instances directrices doit être organisée, de même que doivent être soigneusement coordonnées les prérogatives du président du conseil d'administration et celles du président du conseil scientifique.

Les membres du conseil ont insisté sur les dossiers qui leur semblaient demeurer encore largement à traiter : celui de la politique de diffusion des bases numérisées et des rapports avec les éditeurs ; celui de la politique pédagogique, et des services à rendre au jeune public ; celui de la constitution des collections audiovisuelles, tant par le dépôt légal que par les acquisitions, et des rapports avec l'Institut national de l'audiovisuel ; la politique de "désherbage" des collections offertes en libre accès et leur lien avec les collections patrimoniales. Considérant que ces différents dossiers étaient désormais du ressort des futurs responsables de la Bibliothèque nationale de France, le Conseil supérieur se limitera à suivre les deux dossiers dont l'importance est nationale : celui des "pôles associés" et celui du "catalogue collectif de France".

C - Les "pôles associés"

Sur les pôles associés, les précédents rapports ont fait état de nos inquiétudes quant à la position de la Bibliothèque de France jugée trop peu directive. Une bibliothèque nationale doit attendre un certain nombre de services précis d'un pôle associé et dans son esprit, il s'agit d'un instrument technique, comparable à ce que sont les CADIST, sans pour autant s'y limiter. Le concept a vite dévié en raison du souci de couvrir le territoire et d'y associer les collectivités

territoriales. Cette démarche avait le mérite de l'ampleur géographique, mais perdait en pertinence et brouillait les objectifs fonctionnels. Les membres du Conseil supérieur avaient alors fait remarquer que le concept de pôle associé n'était pas très clairement défini et méritait d'être approfondi, regrettant que son élaboration n'ait pas donné lieu à un schéma directeur répondant aux besoins documentaires nationaux liés aux missions d'une bibliothèque nationale.

Les réponses à l'appel d'offres lancé le 6 février par la Bibliothèque de France auprès de 875 organismes, semblent avoir corrigé ces déviations et sont à ce titre rassurantes. Parmi les soixante-dix-neuf candidatures, on relève celles de la plupart des CADIST et des centres documentaires des grandes institutions françaises de recherche spécialisées. Parmi les vingt-trois qui ont d'emblée été retenues, dix sont situées en province, quatre en région parisienne et neuf ont leur centre à Paris, ce qui est conforme à la représentation des ressources documentaires du territoire.

Un long travail d'ajustement reste cependant à accomplir, d'une part pour préciser les charges respectives de la Bibliothèque nationale de France et de chacun des pôles qui lui sera associé, pour déterminer l'importance de l'aide financière dont nous avons regretté la faiblesse globale (20 MF pour la mise initiale, les reconductions annuelles restant à définir), et enfin pour coordonner les fonctions des "pôles" avec celui des "CADIST" auxquels ils seront parfois superposés.

D - Le catalogue collectif de France

Les réserves faites dans nos précédents rapports ne portaient ni sur la méthode ni sur l'intention, mais sur les lenteurs dont le projet de catalogue collectif, bien qu'il fût plébiscité par les chercheurs et ne suscitât aucune critique, faisait l'objet. Ainsi, le Groupement d'intérêt public, annoncé comme un indispensable préalable, n'a pas été créé. Le Conseil scientifique de la Bibliothèque de France s'en est également inquiété et, dans un attendu publié le 10 mai 1993, il demandait que soient définis les missions et les calendriers de la réalisation de cet instrument indispensable, que des moyens financiers suffisants lui soient accordés et enfin que soit créé, le plus rapidement possible, le G.I.P. qui doit assurer la coordination des interventions des différents partenaires.

On pouvait craindre que ces lenteurs ne cachent des résistances financières, puisque ni la philosophie globale du projet, ni les moyens d'y parvenir ne furent jamais mis en cause. La

Bibliothèque de France faisait savoir que la mise en place de l'instance juridique destinée à porter la réalisation du catalogue collectif n'était pas de son ressort et que, sur une enveloppe très largement amputée, elle consacrerait à la réalisation du catalogue collectif 22 millions de francs (la première estimation faisait état de 50 millions de francs). Elle a pris le risque de lancer l'outil technique dans des conditions difficiles c'est-à-dire sans couverture juridico-politique et sans avoir aucune garantie sur les délais dans lesquels le Groupement d'intérêt public serait mis en place ainsi que sur les compléments financiers qui seront nécessaires.

Le catalogue collectif de France ne peut pas se constituer tout seul : il y aura, autour du fichier de la Bibliothèque de France et de celui qu'elle aura hérité de la Bibliothèque nationale, l'ensemble des applications des bibliothèques universitaires qui vont évoluer dans le cadre de leur schéma directeur, auxquels viendront s'ajouter les notices des fonds anciens de quelque quatre-vingts bibliothèques municipales ou universitaires, informatisées grâce à l'aide de la Bibliothèque de France, et les compléments modernes de la partie déjà automatisée de leurs catalogues.

La nomination d'un responsable du projet, M. Jacques Bourgain, qui a déjà su mener à bien le Catalogue collectif national des publications en série, puis le lancement d'un schéma directeur opérationnel attestent de l'avancement du projet. La prudence dont il a fallu faire preuve dans un secteur en pleine mutation technique, la synchronisation avec le schéma directeur des applications informatiques des bibliothèques universitaires sont aujourd'hui des points positifs qui ne font pas douter de l'aboutissement du projet. Il reste cependant menacé par sa fragilité institutionnelle, une fois disparu l'Établissement public constructeur de la Bibliothèque de France, qui avait reçu mission de le mettre en place. Les grandes options vont devoir être choisies au printemps, en harmonie avec celles qui concerneront les bibliothèques universitaires. Au moins le fera-t-on en connaissance de cause, avec des études techniques abouties, et même en l'absence du Groupement d'intérêt public, les partenaires devront trouver un accord sur les objectifs du catalogue collectif, son administration et son financement.

5 - La bibliothèque nationale de France (1994)

Extrait du Rapport annuel du CSB (1994)

A - Introduction

Dans sa séance plénière du 29 septembre, le Conseil supérieur des bibliothèques avait invité MM. Jean Favier et Philippe Bélaval, président et directeur général de la Bibliothèque nationale de France, à exposer la situation du grand projet, et la confronter aux recommandations que le Conseil a eu l'occasion de faire à ce propos, étant entendu que la vocation du Conseil se portait sur les sujets d'intérêt public ou national du projet de la Bibliothèque nationale de France et non sur les questions d'organisation interne.

B - L'ouverture au public des services de Tolbiac

Les membres du Conseil supérieur ont tout d'abord souhaité savoir comment, concrètement, les services ouverts dans les nouveaux bâtiments de Tolbiac seraient accessibles au public. Le plan en deux niveaux de l'établissement, l'un accessible à tous, l'autre aux seuls chercheurs, ayant été recommandé par le Conseil, il reste à savoir comment cette articulation sera traduite dans les faits.

M. Favier a donc fait savoir que la carte d'accès à la bibliothèque accessible à tous, au "haut-de-jardin" ne donnerait pas accès, sauf dérogation, à celle du "rez-de-jardin". A l'opposé, la carte d'accès à la bibliothèque de recherche donnera automatiquement accès à la bibliothèque du haut. Les cartes seront de tarifs différents : 300 francs environ par an en bas, 200 francs en haut, avec un tarif spécifique pour douze entrées ou pour une entrée. Il est entendu que c'est l'accès qui est payant, et non la consultation. Cependant, les services que l'on peut qualifier de services "à valeur ajoutée" pourront être payants selon des modalités en cours d'examen. Quant aux entrées, le public arrivera par le parvis, descendra par le plan incliné et arrivera au niveau haut-de-jardin ; là, soit il entrera dans la bibliothèque du haut, soit il gagnera un accès spécial, sous contrôle de badge, pour aller à la bibliothèque de recherche, en bas.

Les anciennes cotes seront toujours accessibles et feront l'objet d'une conversion. Les ouvrages du fonds existant conserveront leur ancienne cote mais ce n'est pas sous cette cote qu'ils

seront demandés : il y aura un système d'adressage, et le système informatique fera automatiquement la conversion. Quant aux nouveaux ouvrages, ils auront directement leur cote définitive.

L'information du lecteur se fera de deux façons : par une signalisation de qualité, qui a déjà fait l'objet d'un concours, et par des banques où du personnel spécialisé accueillera les chercheurs. D'autre part, des livrets d'information sont en cours de conception, étant entendu qu'il n'est pas possible de réaliser à l'avance un volume "mode d'emploi pour le chercheur" car certains problèmes ne se révéleront qu'à l'usage.

Quant aux heures d'ouverture, elles sont largement déterminées par le budget, et seront fonction du nombre d'agents dont la bibliothèque disposera. L'ouverture du dimanche, qui sera sans doute très demandée par le public, suppose des créations d'emplois. Ouvrir sept jours par semaine serait l'idéal pour tous, mais l'ouverture du dimanche est onéreuse. La réponse à ce sujet ne pourra être fournie que le jour où seront connues les attributions de créations d'emplois de l'année 1996. L'hypothèse budgétaire sur laquelle la direction de la bibliothèque travaille actuellement repose sur une ouverture de 9h. à 21h., 6 jours par semaine sans le dimanche. Contrairement à ce qui se passe actuellement à Richelieu, il sera possible de demander un livre jusqu'à la fermeture. Cela représente donc en tout état de cause, par rapport à la situation antérieure, un élargissement très appréciable de la plage horaire et des services offerts au lecteur.

Le bâtiment se prête mal aux ouvertures partielles, dont le Conseil supérieur avait vivement recommandé qu'on prévienne la possibilité, car l'accès à la bibliothèque des chercheurs se fait à travers l'étage de la bibliothèque du haut-de-jardin. Les problèmes de chauffage, d'entretien et de sécurité sont communs. On ne peut donc faire qu'une économie limitée en fermant une des deux bibliothèques. Les grandes salles de lecture du rez-de-jardin sont difficilement fractionnables. Mais, si les moyens budgétaires qui paraissent nécessaires pour faire fonctionner le bâtiment ne peuvent être obtenus, il faudra bien trouver des mécanismes d'ouverture partielle. On rencontrera alors d'autres contraintes liées à la départementalisation des collections : la création des quatre départements thématiques va amener à maintenir au moins une salle de lecture ouverte dans chaque département, faute de quoi une partie du fonds deviendrait inaccessible. La conception, que la nouvelle équipe de la Bibliothèque n'a pas pu ni voulu remettre en cause, car elle était trop avancée, de l'éclatement du fonds en quatre départements thématiques, même si elle est souple, impose des contraintes.

Les membres du Conseil ont ensuite souhaité connaître l'évaluation du coût de fonctionnement global de la Bibliothèque nationale de France pour une année normale. Ce coût de fonctionnement, comprenant l'ensemble des sites (Tolbiac, Richelieu, Provins, Sablé, etc.), est

estimé par l'établissement autour de 1,1 milliard de francs, évaluation qui n'est pas validée à ce jour par les autorités de tutelle ni le ministère des finances. L'étude de base qui avait été faite il y a deux ans contenait le coût de fonctionnement du seul Tolbiac entre 800 millions et 1,2 milliard de francs. La Bibliothèque nationale de France représentera donc à elle seule près de 10 % du budget du Ministère de la culture. La part du personnel est tout à fait conforme à la norme dans un établissement public, c'est-à-dire entre 50 et 60 %, en supposant que l'établissement rémunère l'ensemble de ses personnels, ce qui n'est pas le cas actuellement. Cette question n'est pas encore tranchée par le gouvernement puisque les corps des bibliothèques sont gérés par l'État.

En comparaison, la subvention actuelle de la British Library, qui se plaint d'être sous-subsventionnée, s'élève à 69,3 millions de livres sterling et ses recettes propres sont de 27,1 millions de livres sterling, soit environ un budget de 100 millions de livres sterling (environ 1 milliard de francs). Le budget total de la Bibliothèque du Congrès est de 310 millions de dollars (environ 1,5 milliard de francs) avec des collections plus importantes.

C - *Les retombées nationales de la Bibliothèque nationale de France*

Les membres du Conseil se sont surtout inquiétés de savoir quels seront les données et les services de la Bibliothèque nationale de France qui seront accessibles à distance, et ce qui pourra circuler, par exemple sur le réseau RENATER, entre Tolbiac et les autres bibliothèques en France et dans le monde.

Dans un premier temps, il sera possible d'accéder au catalogue de la Bibliothèque, dont la disponibilité sur le réseau Internet a été annoncée, puis, en fonction des progrès de la numérisation et des négociations commerciales, éventuellement aux textes ou documents primaires numérisés.

Le Conseil s'est montré attentif à tout ce qui pourrait renforcer la cohésion nécessaire avec l'INIST qui affiche lui aussi une politique ambitieuse de diffusion électronique. On constate une grande agitation autour de la question du contrôle des documents électroniques. Il est indispensable qu'une bonne cohésion règne entre les institutions responsables de politiques éditoriales électroniques pour qu'il n'y ait pas demain des politiques différentes dans chaque institution, à Paris et à Nancy par exemple, ou Montpellier, siège du serveur universitaire. Il est donc souhaitable qu'une réflexion commune se mette en place. L'INIST est très avancé dans une politique qu'il est souhaitable de confronter avec celle de la Bibliothèque nationale de France.

Le directeur de l'INIST, Claude Patou, a précisé devant le Conseil que le positionnement de l'INIST dépassait largement le cadre du CNRS dont il dépend, ce qui pose actuellement un problème de définition. L'INIST a numérisé depuis trois ans environ 1700 titres de périodiques, ce qui permet d'avoir un certain nombre de statistiques qui autorisent à tirer des conclusions pour l'avenir. Devant l'inflation de l'information, il y aura place pour des services de tri de l'information, traitée de façon automatique pour la réduire à un produit semi-fini à l'usage des chercheurs ou des services de veille scientifique. Se pose, en effet, le problème de la pertinence des textes qui ne sont pas passés par le filtre de comités de lecture. A l'évidence, on attendra des bibliothèques et des services de fourniture de documents à distance, qu'ils fassent un effort sur l'automatisation du tri. Il faudra, à travers des réseaux, au sens d'une fédération de ressources, pouvoir aller trouver les textes pertinents.

L'expérience menée par l'INIST, qui permet d'avoir en quelques secondes le document intéressant parmi les 9 millions de pages numérisées à Nancy donne toute assurance sur la qualité des écrans. Cependant, il faut insister sur le fait que cette expérimentation, qui va être proposée à la faculté de médecine de Nancy, se fait en violation totale des règles du droit de copie, son seul objectif étant de démontrer qu'aujourd'hui la qualité est bonne et l'accessibilité satisfaisante. Il va de soi qu'on ne peut l'étendre que dans la mesure où les problèmes de droit de copie seront résolus avec les ayants droit.

La concertation est indispensable pour l'organisation de tels services, au moins pour ce qui concerne les périodiques et les informations fugitives, afin d'élaborer une fédération des sources à caractère national. M. Patou aimerait que ce que l'INIST fait aujourd'hui, c'est à dire rendre accessible un réservoir de périodiques numérisés, soit fait demain en concertation, dans d'autres lieux en France, et pourquoi pas à Tolbiac. Les responsables en charge de ces questions à la Bibliothèque nationale de France et à l'INIST doivent donc travailler en étroite collaboration, ce qui sera aussi le moyen d'assurer la présence des bibliothèques françaises dans des débats aujourd'hui décisifs au niveau international.

D - Les pôles associés

L'idée d'une collection nationale partagée entre la Bibliothèque nationale de France et d'autres bibliothèques dans le domaine où elles excellent n'a pas encore trouvé sa traduction visible sur le territoire. L'idée première consistait bien en une aide de l'État, par la Bibliothèque nationale

de France, à la constitution, la conservation et la communication de fonds complémentaires de ceux conservés à Tolbiac dans des domaines, en particulier scientifiques, très spécialisés. L'idée ne se limitait pas aux CADIST mais elle pouvait les inclure. Or, il s'agit aujourd'hui d'une mise initiale pour aider de tels fonds, sans politique suivie, ce qui ruine le principe même d'un service véritablement partagé et pérenne.

Pour une ville, être "pôle associé" a été conçu comme un honneur sans toujours bien en estimer les conséquences, et cette dérive a fait naître des illusions. La Bibliothèque nationale de France n'envisageait pas les "pôles" de cette façon : elle a considéré qu'elle serait faible dans certains domaines qu'elle ne pourrait pas développer, et c'est par rapport à sa propre politique qu'elle a défini les pôles associés. Cette façon de poser le problème intéresse les collections nationales parce que cela leur apporte une richesse supplémentaire, mais elle n'apporte pas localement un service supplémentaire au lecteur. S'il n'est pas négligeable pour une ville d'être pôle associé spécialisé, cette fonction lui apportera peu d'avantages et beaucoup de demandes de services et de prêts qu'elle devra prendre en charge. Si des avantages existent, ils n'ont pas été suffisamment définis. Ainsi, l'élaboration de la notion des pôles associés a été, dès l'origine, l'occasion d'une grande confusion et elle n'a jamais donné lieu aux clarifications nécessaires ni dans le contenu, ni dans les missions, ni dans les objectifs.

Quoi qu'il en soit, ce projet a été lancé pour montrer que la Bibliothèque nationale de France avait le souci politique de compléter la réalisation parisienne par des services qui devaient être répartis et rendus par d'autres bibliothèques. L'idée de pôles associés manifestait la volonté d'apporter, réciproquement, un service supplémentaire aux autres bibliothèques. Or, la ligne des "pôles associés" dans l'enveloppe de 7,2 milliards ne représente plus que 20 millions de francs, somme qui n'a de signification que pour un apport initial sans aucune garantie de pérennité. Lorsque cette enveloppe sera épuisée, le Gouvernement devra décider d'arrêter ou de poursuivre l'opération.

Deux logiques se sont heurtées qui paraissent inconciliables, et que le Conseil supérieur a déjà analysées (cf. nos précédents Rapports : 1991, p.53 ; 1992, p.50 ; 1993, p.56). S'il apparaît qu'il est aujourd'hui trop tard pour enrayer les malentendus, il faudra peut-être trouver une formule plus souple, qui réponde à des attentes de niveaux différents.

On peut imaginer alors d'étendre cette politique aux départements de la Bibliothèque nationale de France, rue de Richelieu, pour des collections spécialisées dont les bibliothèques régionales sont riches.

L'idée du service national en région doit être retenue. Elle doit s'adapter aux réseaux déjà existants : elle rejoint, en effet, la conception des CADIST (Centre d'acquisition et de diffusion de

l'information scientifique et technique), elle recoupe en partie celle qu'on aimerait voir se développer à propos des bibliothèques municipales à vocation régionale, et peut répondre aussi aux souhaits qui sont exprimés à propos du dépôt légal en région. Il faut alors étudier cas par cas, ces possibles conjonctions.

Les CADIST

C'est dans une perspective identique à celle des "pôles associés thématiques" que le ministère de l'enseignement supérieur a créé le dispositif des CADIST qui consiste à donner à certaines bibliothèques, riches dans un secteur disciplinaire donné, les moyens sinon de l'exhaustivité du moins d'un très haut niveau de couverture documentaire. Le mécanisme des pôles associés, s'il est différent dans son principe, doit lui aussi consolider la mise en cohérence du tissu documentaire français en désignant et en subventionnant des points forts ou à renforcer.

Le système des CADIST a déjà organisé sur le territoire une véritable politique documentaire couvrant les grands secteurs de la recherche et de l'enseignement, "maillant" le territoire avec les découpages traditionnels du CNRS et du Conseil national des universités. Si la Bibliothèque nationale de France définit une politique de pôles associés pour compléter les collections nationales, il faut que son système vienne en renfort du premier, le complète à son tour avec des services étendus.

1. Les Bibliothèques municipales à vocation régionale

Cette notion a recouvert des réalités très différentes qui ont rendu la situation confuse. On voit bien que les bibliothèques municipales à vocation régionale (BMVR) ont une vocation plus large que celles de desservir leur ville mais doivent-elles être des pôles associés ? Si les "pôles associés" ne sont conçus que comme des centres de documentation spécialisés selon des disciplines, ils n'ont rien de commun avec les BMVR. En revanche, si l'on tient compte des attentes locales pour considérer les fonds de grandes bibliothèques en région comme étant "d'intérêt national" (en particulier les fonds régionaux) ils entreraient dans le cadre d'une catégorie particulière, à moduler selon leur importance, de "pôles associés" à la Bibliothèque nationale de France et pourraient négocier, secteur par secteur, des échanges de services².

2 Cf. Chapitre 1.

2. Le dépôt légal régional

L'Inspection générale, en la personne de Denis Pallier, membre de notre Conseil, a été amenée à traiter sur le terrain ce dossier du dépôt légal d'imprimeur : 18 bibliothèques municipales et la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg forment un réseau de fait avec la Bibliothèque nationale de France en collectant le dépôt légal d'imprimeur, croisé avec le dépôt légal d'éditeur pour assurer une ouverture complète au niveau national.

Ces bibliothèques trouvent leur intérêt dans cette charge au titre de la constitution locale de collections cohérentes et utiles, et constituent déjà, de fait, un ensemble de "pôles associés" à la Bibliothèque nationale de France. Mais, on ne peut pas dire qu'il s'agisse, actuellement, d'un véritable réseau cohérent et multilatéral. Les relations entre la Bibliothèque nationale de France et ces dix-neuf sites doivent s'améliorer. Des réunions de travail communes ont eu lieu entre la Bibliothèque nationale de France, la Direction du livre et les bibliothèques depositaires. Ce réseau attend d'être consolidé, il peut l'être immédiatement de manière technique puisque la Bibliothèque nationale a proposé à ces bibliothèques, une connexion à ses services bibliographiques, qui allégera leurs tâches de catalogage et instituera un premier travail en réseau.

E - Le rôle des services nationaux

La Bibliothèque nationale de France a intérêt à développer ses services sur l'ensemble du territoire, car actuellement sa dimension nationale est beaucoup moins perceptible qu'on ne l'a souhaité. L'attente du rôle structurant de certains services de la Bibliothèque nationale de France vis-à-vis des bibliothèques françaises, par exemple en matière de dépôt légal, d'assistance technique ou de conservation partagée de collections spécialisées n'est pas encore satisfaite .

Tous ces réseaux nationaux manquent d'une structure commune de concertation. Ces questions doivent être évoquées en commun, au plus haut niveau des administrations responsables. Certaines instances ont, cette année, commencé de fonctionner, mais elles demeurent séparées ou occasionnelles. Un Comité de pilotage des pôles associés a été créé au sein de la Bibliothèque nationale de France, où sont représentés l'ensemble des partenaires y compris l'enseignement supérieur. La Direction du livre a pris l'initiative d'un groupe de travail sur le prêt et a organisé une journée sur la notion de bibliothèque municipale à vocation régionale, une autre sur l'évolution du dépôt légal en région.

Le problème soulevé est celui de l'organisation d'un réseau documentaire cohérent. Cela concerne, au premier chef, les bibliothèques de l'enseignement supérieur, l'INIST, la Bibliothèque

nationale de France et un certain nombre de grandes bibliothèques municipales. Il s'agit de trouver les outils adéquats pour "structurer" le réseau autour de collections fortes et spécialisées. La question qui demeure en suspens est donc celle de l'avenir de ces structures, une fois que les crédits prévus à cet effet seront épuisés.

Si la Bibliothèque nationale de France veut obtenir des créations d'emplois, tout ce qui sera fait pour développer sa dimension nationale et les liaisons avec ce qui existe sur le territoire français ira dans le bon sens et sera compté à son crédit. Il ne s'agit pas de verser des subventions aux autres bibliothèques. Le problème est que la présentation du coût de la nouvelle bibliothèque et du poids de son fonctionnement sur le budget de la culture est justifié aux yeux des parlementaires par le réseau national qu'elle implique.

La Bibliothèque nationale de France ne doit pas être un établissement parisien mais national. On ne peut sur ce point se satisfaire de la situation actuelle, en refermant le dossier après avoir épuisé les crédits initiaux, aujourd'hui réduits à 20 MF. On peut noter que cette somme, insuffisante pour mener une action nationale sur le long terme, représente néanmoins le double de l'augmentation budgétaire accordée cette année aux bibliothèques universitaires. La Bibliothèque nationale de France a certainement la vocation d'être une tête de réseau. Il faut insister sur ce réseau en utilisant toutes les techniques possibles : des relations organisées avec les autres services nationaux comme l'INIST ou les CADIST, les moyens du catalogue collectif, qui semble bien amorcé, ceux du dépôt légal, qui restent à consolider, et ceux des pôles associés qui restent à préciser et à confirmer.

Le Conseil supérieur pose donc à nouveau cette question qui va devenir de plus en plus difficile, car il y aura plus de demandes. Il est probable qu'on ne pourra y répondre par une seule approche financière : une doctrine est nécessaire, qui semble encore manquer aujourd'hui. Cependant, la Bibliothèque nationale de France n'est pas chargée de conduire seule la réflexion sur la restructuration nationale des réseaux documentaires : ce débat doit être porté à la connaissance et à l'arbitrage des instances politiques.

F - Le Catalogue collectif de France et le Centre technique du livre

Dans ces perspectives nationales, la Bibliothèque nationale de France a marqué deux avancées essentielles : elle a su s'associer au ministère de l'enseignement supérieur et de la

recherche pour bâtir un service technique commun avec les bibliothèques universitaires d'Ile-de-France, et elle a su organiser et coordonner les multiples chantiers de rétroconversion des catalogues anciens des grandes bibliothèques françaises, dont le Conseil supérieur avait dit, dès sa première séance, en février 1990, qu'ils étaient un préalable à tout programme collectif des bibliothèques françaises. On peut se réjouir de l'état d'avancement de ces chantiers, autorisant désormais l'espoir de voir se construire le Catalogue collectif de France.

Le Catalogue collectif de France représente en effet lui aussi une chance pour l'ensemble de la communauté française et internationale, et une valorisation des ressources des grandes bibliothèques régionales. La tragique disparition de son directeur, Jacques Bourgain, a porté un coup rude à ce projet dont il a su faire, en peu de temps, une réalité. Son action décisive doit être poursuivie et ce sera lui rendre hommage que de la mener rapidement à son terme comme il aurait su le faire.

Déjà, sous son impulsion, on a vu se joindre au projet le Catalogue collectif des ouvrages (CCO), regroupant un certain nombre de bibliothèques spécialisées du CNRS en sciences humaines. Un groupe d'experts a recommandé en effet³ que les fonds "Recherche" du CNRS et, en particulier, ceux du CCO, soient présents au niveau du noyau dur du Catalogue collectif de France (CCF). Ils approuvent la préparation d'une convention préalable portant sur la mise en place de cette participation. Ils recommandent aussi que le signalement de localisation des fonds du CCO soit basé sur l'utilisation du répertoire national des bibliothèques et centres de documentation (RNBCD), actuellement en cours de constitution. Il paraît utile d'étendre le recensement à l'ensemble des fonds du CNRS-sciences de l'homme et de la société.

Quant au Centre technique du livre, construit à Marne-la-Vallée, qui devrait servir de dépôt et d'atelier à la fois aux collections des bibliothèques universitaires d'Ile-de-France et de la Bibliothèque nationale de France, ses missions et ses fonctions ont été clairement définies dans un document de juin 1994. Il traite des relations fonctionnelles entre les sites de Tolbiac et de Marne-la-Vallée. Un autre document devrait préciser les articulations entre ces deux sites et les autres sites de la Bibliothèque nationale de France, rue de Richelieu, à Provins et à Sablé.

G - L'avenir du prêt entre bibliothèques

³ Centre national de la recherche scientifique. Sciences de l'homme et de la société. *Informations du CCO*. Bulletin n°10, 9 septembre 1994, p. 6.

Les pôles associés, quels qu'ils soient, recevront journallement des demandes de prêt ou de photocopies de documents. Il faut leur assurer les moyens d'y répondre dès lors qu'ils se seront engagés contractuellement à remplir ce service. Il ne faut pas sous-estimer le besoin réel de fournitures de documents dans un système où le catalogue collectif fonctionnera et où les bibliothèques seront en réseau. Les transactions de prêt à l'heure actuelle dans le secteur des bibliothèques publiques sont faibles, moins de 20.000 documents par an, mais augmentent dans le secteur du prêt entre bibliothèques universitaires où elles s'élèvent à plus de 600.000 documents par an.

La bibliothèque de Bordeaux est, parmi les bibliothèques municipales, celle qui participe le plus au prêt entre bibliothèques ; elle considère avec une certaine inquiétude son entrée dans le catalogue collectif, car le service de prêt aux bibliothèques est réduit mais non négligeable et la ville de Bordeaux n'a pas l'intention de le développer car elle considère que cela ne relève pas de sa responsabilité sauf si elle est aidée. Ce problème devrait faire partie des préoccupations des administrations centrales.

Pour expliquer l'inquiétude que nous avons, il faut savoir que le prêt entre bibliothèques universitaires augmente avec une régularité de 7 % par an, compte tenu des gains de productivité constants. Si cette croissance de 7 % se poursuit indéfiniment, elle suppose des redéploiements dans les établissements. Or, cette augmentation va de pair avec le développement des catalogues collectifs. On doit se demander qui va supporter la charge du prêt entre bibliothèques après la mise en service du Catalogue collectif de France, qui réunira des bibliothèques nationales, universitaires, municipales et spécialisées.

La question du prêt entre bibliothèques est traitée par un groupe de travail créé en juin 1994 par la Direction du livre et de la lecture. Cette question avait déjà fait l'objet d'un rapport demandé par l'Établissement public de la Bibliothèque de France à M. Daumas. Ce groupe de travail devait achever dans le courant du mois de novembre des travaux qui déboucheront vraisemblablement sur des réunions interministérielles sur la tarification et les questions juridiques.

H - La politique d'acquisition des collections

Le Conseil supérieur a sans cesse insisté sur le fait que la réussite de la nouvelle bibliothèque tiendra en grande partie à la qualité et au juste niveau de ses collections. Il a donc

souhaité une nouvelle fois savoir comment le travail des commissions pour les acquisitions spécialisées avait été intégré dans l'établissement tel qu'il est conçu maintenant et de quelle manière la politique d'acquisition serait poursuivie pour les différentes disciplines et selon le caractère multidisciplinaire de l'établissement.

Les responsables de la Bibliothèque nationale de France ont assuré que les équipes d'acquéreurs, venus tant de la Bibliothèque nationale que du nouvel Établissement public tenaient le plus grand compte de toutes les observations qui ont été faites, notamment par les commissions scientifiques qui avaient été créées par l'ex-Bibliothèque de France. Pour la suite, le Conseil scientifique devrait continuer à éclairer cette politique et répondre à toutes les questions qu'elle pose.

Or, les personnalités du monde scientifique, membres de notre Conseil, ne sont pas sûres que, pour leurs disciplines, la solution de s'en remettre au Conseil scientifique, soit la meilleure. Les commissions qui ont élaboré la politique d'acquisitions au tout début du projet avaient recensé une difficulté, celle de constituer rapidement des collections importantes alors que traditionnellement, en sciences exactes, ces collections mettent des générations à se constituer, et ceci sans bénéficier de la tradition que la Bibliothèque nationale avait en sciences humaines. Il avait semblé indispensable à l'ensemble des participants de mettre au point des petites commissions par disciplines comprenant des bibliothécaires et des chercheurs, qui définiraient des types de collections et le niveau des achats. Le risque d'avoir des collections trop spécialisées ou rapidement obsolètes n'est pas absent.

Lorsque la Bibliothèque sera en régime permanent, et si elle veut tenir son rang, comme cela est annoncé, dans les domaines scientifiques, jusqu'à un certain niveau de spécialisation, en deçà du relais que devraient prendre pour les documents très spécialisés, les pôles associés, elle devra faire comme toutes les grandes bibliothèques spécialisées, qui ont un conseil d'utilisateurs pour évaluer et valider périodiquement le niveau des acquisitions. Le système des consultants fonctionne déjà et la Bibliothèque y fait appel dans des domaines pointus ; la question est d'en organiser la continuité.

I - Le poids du public étudiant

Maintenant que le projet d'une nouvelle bibliothèque universitaire dans le quartier de Tolbiac n'est plus à l'ordre du jour, il faut se demander à nouveau si l'afflux des étudiants risque d'avoir une incidence sur la politique d'acquisition de la Bibliothèque nationale de France ? Il est impossible de savoir quel sera le report sur Tolbiac du public étudiant. Ce qui est toutefois

vraisemblable, c'est leur afflux massif et rapide. Le rez-de-jardin, avec 2100 places, pourra accueillir de manière moins restrictive les étudiants de haut niveau qui seront, à partir de Bac+4, plus nombreux qu'aujourd'hui.

Dès lors qu'un pays a fait le choix d'ouvrir l'université à près de la moitié d'une classe d'âge, il est normal que les étudiants investissent tous les services documentaires, quel que soit leur statut administratif. S'agissant des bibliothèques universitaires, le paysage en Ile-de-France évolue à un rythme sans doute insuffisant, mais réel : deux décisions importantes ont été prises au cours de la dernière période, à savoir 13.000 m² pour Paris IV, 17.000 m² pour Paris V, l'agrandissement de la bibliothèque de Dauphine. A Saint-Denis, les travaux d'une grande bibliothèque de 12.500 m² vont commencer. Il y a des projets de bibliothèques dans toutes les universités nouvelles autour de Paris.

Dans le contrat de plan régional, la part des bibliothèques universitaires est relativement importante avec des travaux à Nanterre, à l'Ecole Normale Supérieure, le transfert des Langues orientales, le déménagement d'une partie du Conservatoire national des arts et métiers en Seine-Saint-Denis avec dégagement de l'espace, le fort développement des bibliothèques et des installations des universités périphériques qui sont un point de fixation important et éviteront la congestion des bibliothèques centrales. L'État et la Région vont dépenser dans le contrat de plan un peu plus de 800 millions sur Paris intra-muros. Un contrat particulier doit être fait avec la Ville de Paris pour arriver au milliard.

Il ne faut donc en aucun cas jouer la carte de la bibliothèque "de substitution" mais laisser à chacun ses responsabilités. La direction de la Bibliothèque nationale de France a beaucoup développé depuis le début de l'année une réflexion prospective sur les publics et particulièrement sur les publics du "haut-de-jardin". Mais, si la Bibliothèque de Tolbiac est prête à accueillir beaucoup d'étudiants au haut-de-jardin, son projet n'est pas pour autant d'en faire une bibliothèque universitaire. Le projet doit rester celui d'une grande bibliothèque publique de référence de haut niveau.

6 - La Bibliothèque nationale de France (1998-1999)

Extrait du Rapport annuel du CSB (1998-1999)

A - Des missions ambiguës

Le décret du 3 janvier 1994 fixant les missions du nouvel établissement de la Bibliothèque nationale de France stipulait que la nouvelle BnF avait pour missions :

- de collecter, cataloguer, conserver et enrichir dans tous les champs de connaissance le patrimoine national [...]
- d'assurer l'accès du plus grand nombre aux collections [...]

Le double objectif longtemps ambigu des pouvoirs publics s'est de fil en aiguille révélé porteur d'une lourde complexité - moderniser la Bibliothèque nationale, mais en la chargeant en sus de sa mission traditionnelle de missions inédites et nouvelles : gestion d'un espace ouvert au grand public, développement des ressources audiovisuelles, responsabilité d'une politique documentaire nationale à travers la création d'un réseau de pôles associés et la réalisation du Catalogue collectif de France (CCFr).

On ne peut sous-estimer la force de l'idée, s'agissant d'un investissement très élevé, que le public se réapproprie en quelque sorte « toute la mémoire du monde ». Mais il ne faut pas perdre de vue cependant qu'une bibliothèque nationale est d'abord un établissement de dernier recours⁴ : on utilise ses services sur place ou à distance parce que l'on a épuisé les nombreuses ressources des autres bibliothèques et qu'on a acquis la certitude de pouvoir accéder à un document unique ou très rare. Brûler les étapes par le recours immédiat aux collections de la bibliothèque nationale en ignorant délibérément les autres bibliothèques dont l'usage proche devrait être plus naturel paraît relever tout à la fois de la paresse, de l'ignorance et d'une sorte de naïveté.

Le développement des bibliothèques françaises au cours de ces trente dernières années fait que la BnF n'est plus seule et que de nombreuses bibliothèques sont aujourd'hui en mesure d'offrir à leurs lecteurs une information adaptée d'un excellent niveau. Demander à la BnF de rendre d'autres services est une gageure difficile à maîtriser, dont les effets pervers n'ont pas encore été tous mesurés ni maîtrisés.

Peut-être pourrait-on citer à titre d'exemple l'existence de deux niveaux, l'un accessible à un très large public, le haut-de-jardin, l'autre, le rez-de-jardin, exclusivement réservé aux chercheurs :

⁴ Sur l'ensemble de ce sujet, on ne peut que renvoyer aux pages écrites au début du siècle par Eugène Morel et à l'article de Jean-Pierre Seguin, « Eugène Morel et la vocation de la BN », in *Autrement*, série Mutations, n° 121, août 1991.

la forte fréquentation du haut-de-jardin tient tout à la fois à la qualité des collections constituées consultables en libre accès, au confort des espaces de travail, mais aussi à la pénurie de places de bibliothèques universitaires dans Paris intra-muros ainsi qu'à la fermeture temporaire de la BPI et à l'absence préjudiciable de bibliothèques de consultation de grande taille à l'intérieur du réseau de bibliothèques de la Ville de Paris. Cette situation pourrait bien un jour prochain, si l'on n'y prend pas garde, mettre à mal la séparation haut-de-jardin/rez-de-jardin et banaliser l'espace réservé aux chercheurs.

La mission centrale de dernier recours et de soutien à la recherche de la BnF qui est irremplaçable est une priorité parce que, et il faut le souligner une nouvelle fois avec force, les différentes missions des bibliothèques ne sont pas interchangeables. Le traitement de l'actualité liée à la BnF par les médias n'aura fait l'économie ni du sensationnel ni de l'amnésie et aura le plus souvent ignoré la complexité des missions multiples confiées à une bibliothèque nationale. Les pouvoirs publics eux-mêmes n'ont pas toujours cherché à faire connaître ce caractère et il ne serait pas excessif d'affirmer que l'on a assisté au cours de ces derniers mois à une sorte de désinformation par omission sur ce qu'est le rôle d'une bibliothèque nationale : à titre d'exemple, la relative lenteur rencontrée pour la délivrance des accréditations des chercheurs ne peut être dissociée ni des missions de l'établissement, ni de la nature exceptionnelle et de dernier recours de ses collections.

Il ne paraît pas superflu de rappeler ici quelques éléments majeurs du cheminement de ce projet : l'intuition de départ en 1988 portait sur un concept nouveau de bibliothèque devant incarner la connexion de multiples réseaux. Cette bibliothèque, qui aurait pu tout à fait revêtir une forme immatérielle, a finalement été traduite, d'une manière qu'on serait tenté de qualifier de traditionnelle, dans un bâtiment bien concret. Le projet architectural de Dominique Perrault retenu le 16 août 1989 prévoyait une capacité d'environ 5 millions de volumes sur la base d'une césure des collections en 1945. Le 21 août, le gouvernement décida de renoncer à la césure et annonça que c'était la totalité des collections d'imprimés de la BN (autour de 13 millions de volumes) qui serait transférée à Tolbiac, sans que soit remis en cause pour autant le parti architectural retenu.

On ne saurait donc porter un regard sur la situation actuelle de la Bibliothèque nationale de France sans garder présents à l'esprit ces écarts successifs avec le concept initial et leurs conséquences. En outre, les bouleversements de l'âge du numérique avec leur donne nouvelle ont affecté pratiques du personnel et usages du public, et obligent donc à repenser les conditions dans lesquelles peuvent être remplies les missions d'un tel établissement⁵. C'est donc en tenant compte de tous ces éléments de contexte qu'il faut analyser les difficultés traversées par la Bibliothèque

5 Voir à ce sujet le chapitre I de ce *Rapport*

nationale de France depuis son ouverture complète, mais aussi, en dépit de tout cela, ce qui en rehausse les mérites, les premières réussites de l'institution rénovée. Car la moindre objectivité oblige à la fois à ne pas perdre de vue l'ampleur de la tâche constituée par la création d'une bibliothèque d'une taille semblable et à tenir compte d'un parti pris architectural qui pèse sur l'organisation et le fonctionnement du bâtiment, tout comme à prendre en compte la diversité des publics et de leurs besoins et la complexité du nouvel outil informatique.

Ces multiples tâches à mener de front ont imposé au personnel un effort d'adaptation non mesuré par les décideurs. La sévérité de certains constats ne peut prendre un sens qu'à partir d'une information s'appuyant sur des critères réellement professionnels. C'est là tout l'intérêt du rapport de la mission conduite par l'Inspection générale des bibliothèques au début de 1999 à la demande de la ministre de la Culture et de la Communication. Depuis sa création en 1989, le Conseil supérieur des bibliothèques a été particulièrement attentif à l'évolution du projet de la nouvelle bibliothèque du site de Tolbiac et a exprimé en son temps les avis que les pouvoirs publics avaient sollicités auprès de lui. Toute crise traversée par un établissement ne saurait le laisser indifférent et il lui paraît opportun d'appuyer le constat exigeant porté par l'Inspection générale des bibliothèques, dans la mesure où, au-delà de la seule BnF, c'est l'avenir de toutes les bibliothèques françaises qui est ici en jeu. L'ampleur des problèmes rencontrés par l'établissement et l'urgence des solutions à y apporter ne doivent pas occulter le travail et l'investissement des personnels sur les différents sites de la BnF. On pourrait ainsi citer l'informatisation rétrospective complète des catalogues des imprimés transférés à Tolbiac (plus de 6 millions de notices converties), l'heureuse réalisation du transfert des collections et son corollaire, la brièveté de la période de fermeture au public des chercheurs, la qualité scientifique, technique et graphique du site Web qui montre que la bibliothèque a su, parallèlement à l'ouverture d'un bâtiment « réel », démultiplier les services proposés aux lecteurs français et étrangers. Il faut souligner ici que l'informatisation et la remise à niveau des locaux de Richelieu constituent des chantiers à poursuivre ou à engager.

B - La gestion des ressources humaines

C'est là un problème auquel sont confrontées les bibliothèques de tous les pays, et la recherche de l'efficacité à travers la responsabilisation des équipes et le dialogue interne aux établissements a conduit aujourd'hui de nombreuses bibliothèques étrangères à adopter des organigrammes au sein desquels des décisions rapides sont possibles, où l'initiative personnelle et la mise en oeuvre d'idées nouvelles sont encouragées et suivies d'effets positifs, où les cadres jouissent d'une large délégation dans la gestion des moyens humains et financiers mis à leur disposition.

La notion d'équipe de travail revêt une grande importance. Chaque équipe se voit confier un

territoire. Des objectifs clairs sont fixés, les champs de compétences et les frontières entre services sont clairement délimités, des dispositifs concrets de concertation et d'évaluation sont mis en place. La rapidité et la clarté dans les circuits de diffusion de l'information sont des impératifs. La formation continue est envisagée et encouragée comme une nécessité. Elle permet aux agents de rencontrer à l'occasion de stages à l'extérieur de l'organisme des personnels d'origine diverse. La mobilité des personnels au sein de l'organisme et entre organismes de secteurs voisins permet de concilier culture d'entreprise et nécessaire renouvellement des équipes de travail.

L'expertise extérieure est vécue, non comme une intrusion, mais comme un apport indispensable. La participation à la vie associative nationale et internationale, les tâches d'enseignement, l'usage des outils d'intelligence collective (listes de diffusion ou forums sur le réseau, courrier électronique) apparaissent comme autant d'éléments valorisants pour l'organisme et pour ceux qui y travaillent.

Les archaïsmes de gestion sont impitoyablement traqués. La satisfaction des usagers est en permanence recherchée et analysée. L'organisation des espaces, des prestations, l'amplitude et la simplicité des horaires d'ouverture, en somme l'exigence de service public, constituent des préoccupations constantes.

L'adaptation de ces principes mériterait d'être examinée par la BnF, dans la mesure où les différentes contraintes liées au bâtiment le permettent et en tenant compte d'elles. Tout doit en effet être mis en œuvre pour que l'établissement offre sur le site de Tolbiac des horaires d'ouverture et une qualité de service encore supérieurs à ceux qui prévalaient dans l'ancienne implantation à Richelieu. Par ailleurs, ces mêmes principes devraient inspirer l'installation d'un nouveau climat dans les relations sociales afin d'éviter tout risque de rigidification. Sinon, comment pourrait-on s'étonner de l'amertume, de la déception, de la démotivation parfois affichées par les jeunes conservateurs, plus généralement par les personnels de toute catégorie récemment affectés, souvent très diplômés ? Leurs éventuelles demandes de mutation paraissent exprimer, non pas, comme on pourrait le penser, le souhait de mettre au service d'une collectivité, d'une université, d'un grand établissement, une première expérience réussie dans une institution innovante, mais une forme de dépit. Y ont leur part les conditions matérielles de travail, telles qu'elles sont décrites dans le rapport de l'Inspection générale des bibliothèques. Le Conseil prend acte de la conclusion de ce rapport, selon laquelle il convient de ne pas « minimiser les raisons profondes du mécontentement » dont les dysfonctionnements d'un équipement en rodage, pour importants qu'ils aient pu être, ont constitué les révélateurs.

Du point de vue qui est le sien, le CSB observe que la BnF n'est pas seule, mutatis mutandis, à connaître ce type de difficultés. Plusieurs bibliothèques municipales de villes importantes,

confrontées à un projet ambitieux, ou devant faire vivre une réalisation toute récente, ont à faire face à des crises ou à des tensions liées au gouvernement d'une institution ; il n'y a aucune raison pour que ces crises ne soient pas surmontées. Sur ce point, on ne peut que relier cette observation avec les recherches et les réflexions engagées par le Conseil autour d'une définition du métier de bibliothécaire et de son exercice concret.

C - Des objectifs qui s'éloignent

Les objectifs les plus optimistes ont pu être un temps affichés alors même que leur concrétisation ne revêtait pas un caractère pressant. Il faut bien aujourd'hui, à l'épreuve des réalités, passer en revue les chantiers ou les programmes dont l'exécution rencontre d'importantes difficultés : la réalisation du système informatique, la conservation, l'acquisition et le traitement des documents et la relation avec les autres bibliothèques du territoire.

Il ne faut pas sous-estimer les efforts et l'énergie qui seront nécessaires pour apporter des réponses adaptées à ces questions. En ce qui concerne le système informatique, les problèmes de sa réalisation ne semblent pas se limiter à quelques pannes de rodage. Le calendrier des tranches ultérieures est problématique et certains s'interrogent sur la capacité de l'établissement à fonctionner durant les six premiers mois de l'an 2000. La récente dénonciation du contrat liant l'établissement au fournisseur de son système informatique ne peut que conforter l'attitude de la direction de l'établissement qui, dans un souci de crédibilité, a choisi de faire preuve de beaucoup de prudence dans l'annonce des prochaines échéances. C'était déjà le sens des recommandations émises par le CSB dans son Rapport 1993 qui relevait « la contradiction entre les ambitions d'un système et son phasage très serré ».

Dans le domaine de la conservation, le CSB ne peut qu'appuyer les constats de l'Inspection générale des bibliothèques concernant les problèmes de stockage des collections imprimées à Tolbiac liés à l'aménagement défectueux des magasins. Une fois encore, ce type de difficulté constitue un obstacle à l'exécution d'une mission centrale de toute bibliothèque nationale : la conservation du patrimoine écrit national.

Par ailleurs, les retards endémiques dans l'acquisition et le traitement des documents mériteraient d'être analysés plus en détail (poids des tâches d'accueil du public, défaut d'encadrement, voire perfectionnisme) ; ces retards, conjugués à la baisse des moyens consacrés aux acquisitions, font s'éloigner l'objectif essentiel de remise à niveau des collections. Enfin, le fait d'aller d'urgence en urgence contraint à concentrer toutes les préoccupations des responsables sur les problèmes immédiats de fonctionnement du site de Tolbiac. Ceci accentue une certaine tendance à l'égoïsme : en effet, comment dans ce contexte faire de la préoccupation d'un réseau

documentaire national réunissant l'ensemble de la communauté des bibliothèques une des priorités de l'établissement ? Il ne faudrait pas que cet isolement aille grandissant et accentue le décalage avec les attentes du public, et en particulier des chercheurs ; la plupart des bibliothèques universitaires offrent par exemple aujourd'hui l'accès à des périodiques électroniques en ligne indispensables à la recherche ; la BnF prend un retard dommageable dans ce domaine.

Au fil des années, les avis successifs d'instances diverses n'ont pas été écoutés, même partiellement. Jusqu'à une période très récente, le caractère insuffisamment nourri de l'échange d'informations entre l'établissement et son administration de tutelle, la direction du Livre et de la Lecture, ainsi que l'absence de fait de toute intervention de l'Inspection générale des bibliothèques au sein de l'établissement relevaient du même état d'esprit. On peut espérer que la volonté de l'établissement de partager de manière claire et motivante son projet avec l'ensemble du personnel et d'associer des personnalités extérieures à sa réflexion et à ses décisions, autrement que de manière formelle, produise des effets positifs. A cet égard, il semble que la BnF n'ait pas su encore tirer tout le parti qu'elle pouvait attendre de son Conseil scientifique.

En outre, tous les services gagneraient à être largement ouverts sur les milieux au bénéfice ou au contact desquels ils travaillent. Le niveau de développement des bibliothèques françaises, la taille et la qualité de nombreux établissements de tous statuts rendent obsolète, dérisoire et nuisible toute tentation d'insularité de la BnF.

Si les prises de conscience indispensables et la profonde évolution des comportements qu'elles impliquent ne s'opèrent pas, le temps n'aboutira pas, comme on pourrait faussement le croire, à une amélioration de la situation mais à sa dégradation sournoise, avec toutes les conséquences qu'on n'ose imaginer pour la BnF, les bibliothèques françaises et leurs publics. En ouvrant très régulièrement toutes ses séances de travail aux différents responsables des services de la BnF, le CSB bénéficie de l'apport de leur compétence ainsi que d'une information précise et actualisée sur les activités de l'établissement. Le CSB peut donc remplir ainsi un objectif qui lui paraît essentiel : contribuer à diffuser auprès d'un large public une information avérée et non polémique sur les problèmes, les activités et les projets de la Bibliothèque nationale de France.